

Commission de la construction du Québec

---

---

# ÉTUDE DES CRÉDITS

## 2014-2015

---

---

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS  
PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**



# COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Demande de renseignements particuliers
	<b>Général</b>
<b>RP1</b>	Indiquer la somme dépensée depuis 2009-2010, par année financière (et prévisions pour 2014-2015), par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
<b>RP2</b>	Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor au ministère du Travail ainsi que pour tous les organismes sous la responsabilité du ministre du Travail depuis 2009-2010, par année financière. Prévisions pour l'année 2014-2015.
<b>RP3</b>	Liste des comités interministériels ou de tout autre partenaire depuis 2009-2010, par année financière. Pour chaque comité, le mandat, les membres, le budget et les résultats.
<b>RP4</b>	Copie de toute l'information fournie au ministre en vertu de l'article 428 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et ce, depuis 2009-2010.
<b>RP5</b>	Depuis 2009-2010, liste de toutes les formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels on participé les employés du ministère. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
<b>RP6</b>	Depuis 2009-2010, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés pour les employés du ministère ou des organismes dépendant du ministère et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).
<b>RP7</b>	Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du ministère pour chacune des années financières depuis 2009-2010, par année financière, indiquer : a) la liste des employés, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération b) la liste des membres du conseil d'administration; c) la liste des personnes qui ont été nommées ou dont le mandat a été renouvelé, en incluant leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur cv; leurs frais de déplacement, de repas de voyage et de représentation.
<b>RP8</b>	Fournir pour tout organisme relevant du ministère, concernant le Bureau de la Présidence ou de la Haute direction, les montants ventilés depuis le 31 août 2012: a) les frais de déplacements; b) les frais de représentation; c) les frais de repas; d) les frais de e) les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.
<b>RP9</b>	Liste détaillée des critères exigés pour l'octroi de permis pour la référence de main-d'œuvre.

- RP10** Nombre d'effectifs du ministère du Travail rattachés au Bureau des permis.
- RP11** Liste des demandes de permis reçues, en indiquant si un permis a été délivré ou non, et les raisons appuyant l'acceptation ou le refus de la demande.
- RP12** Liste des membres du Comité de vigie, et pour chacun d'entre eux, le salaire et autres avantages consentis. Joindre une copie du mandat qui leur a été confié.
- RP13** Budget de fonctionnement du Comité de vigie et ventilation détaillée de l'utilisation des sommes.
- RP14** Calendrier des rencontres prévues pour le Comité de vigie en 2014-2015.
- RP15** Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis.
- RP16** Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2014-2015.
- RP17** Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence. (Application du cran d'arrêt)

## **Commission de la construction du Québec (CCQ)**

- RP76** Nombre de poursuites menées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de l'article 19 de la Loi R-20 au cours des 5 dernières années.
- RP77.** Nombre de poursuites menées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs relativement aux articles de la Loi R-20 concernant des actes d'intimidation ou de violence sur les chantiers, par année depuis l'année 2009-2010.
- RP78.** Liste des mesures en place concernant l'accès et le maintien des femmes dans l'industrie de la construction, en indiquant le nombre moyen d'heures travaillées par les femmes par rapport aux hommes dans les métiers concernés, et le revenu moyen annuel pour chacun des deux sexes, et ce, depuis l'année 2009-2010.
- RP79.** Nombre de certificats de compétence décernés, ventilation par région ou par métier ou occupation depuis 5 ans.
- RP80.** Nombre de travailleurs manquants ou en surplus, ventilé par région et par métier ou occupation depuis 2009-2010 par année financière. Prévisions pour 2014-2015.
- RP81.** Prévisions de surplus ou de manque de main-d'œuvre par métier ou par occupation pour les 5 prochaines années.
- RP82.** Composition, budgets, mandats et rapports des comités de main d'œuvre Ontario-Québec.
- RP83.** Nombre d'exemptions de détenir un certificat de compétence au cours des 5 dernières années.
- RP84.** Nombre d'inspections effectuées par la CCQ, liste des chantiers enquêtés et résultats des enquêtes pour les 5 dernières années.
- RP85** Évolution du nombre d'inspecteurs à l'emploi de la CCQ depuis 2009-2010, par année et prévisions d'embauche pour 2014-2015.
- RP86.** Évolution du nombre d'employés dédiés à la lutte au travail au noir à l'emploi de la CCQ depuis 2009-2010, par année.
- RP87.** Tout document relativement à la subvention octroyée par le ministre du Travail afin de lutter contre le travail au noir.
- RP88.** Copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant l'implantation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.
- RP89.** Budget d'implantation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et ventilation détaillée des sommes utilisées, prévisions budgétaires pour 2013-2014.
- RP90.** État de situation sur l'implantation du service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et échéancier détaillé.
- RP91.** Statistiques d'utilisation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, depuis son implantation, ventilée par mois.

*Commission de la construction du Québec*

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP1

Indiquer la somme dépensée depuis 2009-2010, par année financière (et prévisions pour 2014-2015), par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

**Direction des ressources informatiques - dépenses opérationnelles**

<b>DESCRIPTION DE COMPTES</b>	<b>RÉEL 2013 Du 1<sup>er</sup> jan au 31 décembre</b>
Rémunération	8 872 023 \$
Administration	211 631\$
Entretien équipements et logiciels	1 500 094 \$
Téléphonie (filaire et sans fil)	875 610 \$
Autres frais	102 846 \$
Services professionnels (consultants informatiques)	2 711 704 \$
<b>TOTAL</b>	<b>14 273 908\$</b>

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP2**

Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor au ministère du Travail ainsi que pour tous les organismes sous la responsabilité du ministre du Travail depuis 2009-2010, par année financière. Prévisions pour l'année 2014-2015.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec  
**COLLABORATION :**  
**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP3**

Liste des comités interministériels ou de tout autre partenaire depuis 2009-2010, par année financière. Pour chaque comité, le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP4**

Copie de toute l'information fournie au ministre en vertu de l'article 428 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* et ce, depuis 2009-2010.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP5**

Depuis 2009-2010, liste de toutes les formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels on participé les employés du ministère. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP6**

Depuis 2009-2010, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés pour les employés du ministère ou des organismes dépendant du ministère et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).

Un espace de stationnement près de l'entrée est réservé pour une personne handicapée.

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : **RP7**

Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du ministère pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, indiquer :

- a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
- b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- c) leurs frais de déplacement, de repas de voyage et de représentation.

#### **Exposé et statistiques (s'il y a lieu)**

- a) La liste des employés et/ou membres du conseil d'administration au **31 décembre 2013** ;

Membres du conseil d'administration :

Manon Bertrand  
Gisèle Bourque  
Simon Bussière  
Donald Fortin  
Sylvain Gendron  
Arnold Guérin  
Sylvie L'Écuyer  
Normand Legault  
Diane Lemieux  
Sylvie Mercier  
Alain Robert  
Jean-Pierre Sirard  
François Vaudreuil

- b) La liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur CV.;

Aucune personne n'a vu son mandat renouvelé au conseil d'administration au cours de la période de référence, soit entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013.

Une personne a été nommée au cours de la période de référence, soit :

<i><b>Nom et titre</b></i>	<i><b>Début et fin du mandat</b></i>	<i><b>Rémunération</b></i>
Monsieur François Vaudreuil Président CSD	Début : 15 mai 2013 Fin : 1 <sup>er</sup> mai 2015	Aucune rémunération

Le curriculum vitae est un document contenant des renseignements personnels et de ce fait, confidentiel.

c) Leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation (*des membres précisés à l'item a*) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

<b>Frais de déplacement</b>	<b>Frais de voyage (note 1)</b>	<b>Frais de repas</b>	<b>Frais de représentation</b>
<b>1 325,69 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>9 668,90</b>	<b>0,00 \$</b>

Note 1 : Seuls les frais d'hébergement sont inclus dans la section *Frais de voyage*

La liste du personnel de la CCQ indiquant le poste compte plus de 30 pages. En vertu de la *Loi d'accès à l'information*, le salaire d'un membre du personnel n'est pas public. Toutefois, l'échelle salariale est une information publique contenue dans les conventions collectives. La voici :

### Liste des classifications syndiquées

No	Titre du poste	Nombre	RG ou échelle
<b>PERSONNEL SYNDIQUÉ</b>			
022	Préposé à l'approvisionnement	2	9
024	Technicien en arts appliqués	0	13
028	Messenger	1	8
032	Ouvrier certifié d'entretien	2	12
034	Technicien en mécanique du bâtiment	1	13
035	Technicien sr. en mécanique du bâtiment	1	15
036	Préposé à la reprographie	2	11
041	Agent de bureau - Référence de la main-d'œuvre	7	9
042	Agent de bureau - Retraite et vie	2	9
043	Agent de bureau - Assurabilité	1	9
044	Agent en assurabilité	8	14
045	Agent principal en assurabilité	2	16
046	Agent de bureau - Fonds de formation	2	9
047	Agent de bureau - Paie	0	9
048	Agent de support technique	55	9
049	Agent de bureau	24	7
050	Agent de bureau principal - Comptabilité	3	12
051	Agent de bureau principal - Rapport mensuel	20	12
052	Agent de bureau principal	0	11
053	Agent de bureau principal informatique	1	11
054	Agent en assurance invalidité	22	14
055	Agent principal en assurance invalidité	5	16
056	Agent rentes et retraite	2	11
057	Agent principal de rentes et retraite	0	13
058	Agent en assurance	25	11
059	Agent principal en assurance	8	12
060	Secrétaire juridique	7	12
061	Secrétaire	28	10
070	Agent de main-d'œuvre	9	11
071	Agent principal de main-d'œuvre	1	13
107	Opérateur en informatique	4	13
108	Technicien en sécurité informatique	1	15
113	Technicien, retraite et vie	5	15
115	Technicien aux avantages sociaux	2	15
116	Technicien en système de communications	2	15
117	Technicien en micro-informatique	3	15
118	Technicien du réseau informatique	0	14
119	Programmeur - analyste en informatique	22	16
121	Technicien en production informatique	1	15
123	Préposé aux renseignements	109	11
124	Préposé principal aux renseignements	22	16
125	Technicien en administration - Rapport mensuel	12	14
126	Inspecteur	99	17
127	Technicien en système de retraite	2	15
128	Technicien en approvisionnement	1	14
129	Technicien en documentation	4	14
130	Technicien en information	1	13
131	Technicien aux opérations	94	14
132	Teneur de livres	8	14
133	Technicien en administration	119	13
136	Technicien à la paie	3	14
137	Technicien à la retraite	0	14
138	Technicien à la recherche	0	15
139	Technicien en évaluation	1	15
140	Analyste aux rapports mensuels	6	18
144	Coordonnateur à l'inspection	17	19
145	Technicien principal assurance maladie	2	16
146	Technicien principal assurance invalidité	3	18
148	Technicien principal à la retraite	0	16
152	Technicien principal en assurabilité	2	18
153	Technicien principal à la formation professionnelle	1	16

154	Responsable, ententes de réciprocité	1	16
155	Technicien aux opérations - Fonds d'indemnisation	1	16
156	Technicien principal, retraite et vie	4	18
157	Technicien, web et plateformes technologiques	1	15
202	Conseiller en téléphonie	1	19
205	Agent d'approvisionnement	3	21
206	Agent de liaison	2	23
207	Conseiller à la promotion avantages sociaux	1	22
208	Conseiller au service à la clientèle	3	23
209	Conseiller en main-d'œuvre	7	23
210	Conseiller techniques comptables	8	24
211	Conseiller aux opérations	12	23
212	Conseiller en relations de travail	6	25
213	Conseiller en communication	0	23
214	Conseiller techniques d'évaluation	2	25
215	Agent de recherche	3	24
216	Conseiller en mesure et évaluation	2	25
217	Conseiller en formation	20	24
218	Analyste en informatique	42	24
219	Conseiller au fonds de formation	0	22
220	Conseiller en relations publiques	3	24
221	Edimestre	1	22
222	Conseiller en réadaptation		23
223	Agent de développement	5	24
224	Conseiller comptabilité	6	25
225	Rédacteur en évaluation des compétences	2	24
226	Spécialiste, gestion de l'invalidité	3	24
227	Spécialiste aux plaintes	2	24
228	Spécialiste, information retraite	6	23
229	Conseiller communication, image marque et marketing relationnelle	1	23

**PERSONNEL HORS CONVENTION**

ACTUAIRE	4	C5
ACTUAIRE PRINCIPAL	1	C7
ADJOINT ADM. BUR. PDG	2	C2
AVOCAT	4	C3
AVOCAT SENIOR	7	C7
CHARGÉ D'ADMINISTRATION	2	C2
CHARGÉ DE PROJETS	15	C5
Chargé projet - Diversité main-d'œuvre et développement	2	C4
Chargé projets - performance organisationnelle. et planification stratégique	2	C4
CHEF - CENTRE D'APPELS	2	C4
CHEF - PLANIFICATION DES EFFECTIFS	1	C3
CHEF A LA PAIE	1	C3
CHEF DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RELÈVE INFORMATIQUE	1	C6
CHEF DE SECTION	2	C7
CHEF DE SECTION	2	C6
CHEF DE SECTION	20	C5
Chef de section - création et web	1	C5
CHEF DE SECTION - FORMATION ET STRUCTURE OPÉRATIONNELLE	1	C5
CHEF DE SECTION - PAIE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX	1	C5
Chef de section - relations avec clientèle et partenaires	1	C5
CHEF DE SECTION - RELATIONS DE TRAVAIL ET SANTE SECURITE	1	C5
Chef de section - relations publiques & affaires corporatives	1	C5
CHEF DE SECTION AUX ENQUÊTES	1	C5
Chef de service - dotation & développement des rh	1	C6
CHEF DE SOUS-SECTION	1	C3
CHEF D'ÉQUIPE - ASSURANCE-MALADIE	1	C3
CHEF D'ÉQUIPE - RÉCLAMATIONS - ASSURANCE-INVALIDITÉ	1	C3
Chef d'équipe - recouvrement et indemnisation	1	C3
Chef d'équipe - référence de la main-d'œuvre	1	C3
Chef d'unité	18	C4
Chef d'unité - diversité main-d'œuvre et développement	1	C5
Chef d'unité - tactique	5	C5
Conseiller aux avantages sociaux et relations de travail	1	C3
CONSEILLER EN DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE	1	C4
CONSEILLER EN GESTION	2	C4
CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - DOTATION	2	C4
CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - FORMATION	1	C4
Conseiller RH - prévention et santé et sécurité au travail	1	C4
CONSEILLER SPÉCIAL AUX ENQUÊTES	1	S1
Conseiller spécial aux opérations	1	S2
Conseiller VP - Affaires juridiques et secrétaire général	1	S2
Coordonnateur, contrôle	1	C4
DIRECTEUR - SIÈGE SOCIAL	15	S2
Directeur adjoint - transfert d'expertise	2	C5
DIRECTEUR RÉGIONAL	9	C6
DIRECTEUR RÉGIONAL - MONTRÉAL ET QUÉBEC	2	C7
ENQUÊTEUR	4	C3
GESTIONNAIRE DES PLACEMENTS ET TRÉSORERIE	1	C5
Responsable, bureau des plaintes	1	C5
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE	10	C1
Technicien au traitement des plaintes	1	C2
TECHNICIEN EN PERSONNEL	3	C2
VÉRIFICATEUR INTERNE	3	C4
VICE-PRÉSIDENT	5	S3

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 16 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP8

Fournir pour tout organisme relevant du ministère, concernant le Bureau de la Présidence ou de la Haute direction, les montants ventilés depuis le 31 août 2012:

- a) les frais de déplacements;
- b) les frais de représentation;
- c) les frais de repas;
- d) les frais de voyage;
- e) les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.

**Direction générale de la CCQ**

**Direction générale de la CCQ  
1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013**

Mobilier de bureau	0 \$
Ameublement	0 \$
Remboursement de frais de transport	7 617.55 \$
Remboursement des frais d'hébergement	5 285.17 \$
Remboursement des frais de repas	1 388.77 \$
Remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0 \$
Dépenses applicables à la participation à des congrès	0 \$
Remboursement distributeurs d'eau de source	0 \$
Remboursement pour location ou achat d'encadrement	0 \$

Remboursement pour photocopie, plantes, machine à café :  
impossible d'isoler les coûts pour la Direction générale

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP9**

Liste détaillée des critères exigés pour l'octroi de permis pour la référence de main-d'œuvre.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec  
**COLLABORATION :**  
**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP10**

Nombre d'effectifs du ministère du Travail rattachés au Bureau des permis.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec  
**COLLABORATION :**  
**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP11**

Liste des demandes de permis reçues, en indiquant si un permis a été délivré ou non, et les raisons appuyant l'acceptation ou le refus de la demande.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec  
**COLLABORATION :**  
**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP12**

Liste des membres du Comité de vigie, et pour chacun d'entre eux, le salaire et autres avantages consentis. Joindre une copie du mandat qui leur a été confié.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec  
**COLLABORATION :**  
**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP13**

Budget de fonctionnement du Comité de vigie et ventilation détaillée de l'utilisation des sommes.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec  
**COLLABORATION :**  
**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP14**

Calendrier des rencontres prévues pour le Comité de vigie en 2014-2015.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec  
**COLLABORATION :**  
**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP15**

Pour tous les programmes du ministère , donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec  
**COLLABORATION :**  
**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP16**

Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2014-2015.

Sans objet

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec  
**COLLABORATION :**  
**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP17**

Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence. (Application du cran d'arrêt)

La CCQ ne fait pas partie des crédits budgétaires du gouvernement, toutefois elle se gouverne en fonction de ses propres politiques adoptées par son conseil d'administration en regard de son budget.

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP76

Nombre de poursuites intentées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de l'article 19 de la Loi R-20 au cours des 5 dernières années.

#### **Année 2013**

Employeurs	7 560
Salariés	4 591
<b>TOTAL</b>	<b>12 151</b>
Employeurs différents	3 744
Salariés différents	4 251
<b>TOTAL</b>	<b>7 995</b>

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

# de fiche : RP77

Nombre de poursuites menées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs relativement aux articles de la Loi R-20 concernant des actes d'intimidation ou de violence sur les chantiers et autres infractions par année depuis l'année 2009-2010.

Poursuites recommandées par la CCQ au DPCP  
Par année de réception du dossier

<b>Infractions relatives à l'intimidation, la discrimination, les ralentissements de travail et les autres infractions en charge par l'Unité des enquêtes spéciales</b>	<b>2013</b>
Nombre d'enquêtes <sup>(1)</sup>	223
<b>Nombre de recours pénaux recommandés par la CCQ au DPCP (Pour les plaintes écrites et toutes les enquêtes effectuées par l'Unité des enquêtes spéciales)</b>	
113.1 : Menaces ou intimidations - entraver ou arrêter activités sur un chantier	4
113.2 : Imposer à un employeur l'embauche de salariés déterminés ou d'un nombre déterminé de salarié	1
115.1 : Fausse déclaration à l'effet qu'il ne contrevient pas à l'article 26	2
118 : Tenter de commettre une infraction, ou aide, ou incite quelqu'un à commettre ou tenter de commettre une telle infraction	2
119.0.1 : Offre, réfère ou fournit de la main-d'œuvre autrement que par le SRMO	1
119.1 (10) : Faire une fausse déclaration, falsifier un document ou faire usage d'un document falsifié pour l'obtention d'un certificat de compétence.	4
119.1(3) : En tant qu'employeur, a utilisé les services du salarié ou l'a affecté à des travaux de construction sans que ce dernier soit titulaire du certificat de compétence requis et délivré par la Commission, ou sans bénéficier d'une exemption	1
119.1(9) : A altéré ou falsifié un certificat de compétence, un carnet d'apprentissage ou une preuve d'exemption	1
122.4 : Détruit, altère ou falsifie un registre, une liste de paye, le système d'enregistrement ou un document	36
84 : Molester, incommoder ou injurier un membre ou un employé de la CCQ	2
82 règlement 11 art. 11 : En tant qu'employeur, n'a pas transmis à la CCQ un rapport mensuel dûment complété	39
<b>Nombre total de recours pénaux recommandés par la CCQ au DPCP <sup>(2)</sup></b> <b>- L'année du recours correspond à celle du dépôt de la plainte</b>	<b>93</b>

(1) Depuis janvier 2013, l'ensemble des activités de l'UES sont quantifiées et seront dorénavant intégrées aux fiches. Des 223 enquêtes, 41 proviennent d'une plainte écrite.

(2) Plusieurs poursuites pénales peuvent être recommandées suite au dépôt d'une seule plainte ou d'une seule enquête.  
Des 93 recours pénaux, 6 proviennent des 41 plaintes écrites reçues.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP78

**Liste des mesures en place concernant l'accès et le maintien des femmes dans l'industrie de la construction, en indiquant le nombre moyen d'heures travaillées par les femmes par rapport aux hommes dans les métiers concernés, et le revenu moyen annuel pour chacun des deux sexes, et ce, depuis l'année 2009-2010.**

Depuis l'entrée en vigueur en 1997 du premier *Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction* (PAEF), le nombre de femmes dans l'industrie de la construction affiche une croissance quasi continue, quoique faible, passant de 243 femmes actives en 1997 à **2 223 femmes en 2013**. La part des femmes représente **1,38%** de la main-d'œuvre totale.

**Le PAEF a fait l'objet d'un bilan en 2012 et une vaste consultation des partenaires et acteurs concernés a été menée visant son renouvellement. L'adoption d'un nouveau PAEF par le conseil d'administration de la CCQ est prévue à l'automne 2014.**

Plusieurs mesures du premier programme d'accès à l'égalité sont toujours en vigueur, dont celles-ci :

- **Délivrance d'un certificat de compétence apprenti** : Une femme diplômée peut obtenir un certificat de compétence-apprenti (CCA) sur confirmation d'embauche. Elle a 2 ans pour réaliser 150 heures et peut le faire avec plus d'un employeur;
- **Délivrance d'un certificat de compétence occupation** : Une femme diplômée dans l'une des six occupations spécialisées qui n'est pas sélectionnée lors du tirage au sort annuel est automatiquement admise au Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction (CCGIC) ;
- **Carnet référence construction (CRC)**: La CCQ liste en priorité toutes les femmes disponibles et qui ont un certificat de compétence valide lorsqu'elle réfère de la main-d'œuvre à un employeur.

**Nombre de femmes actives selon le métier et l'occupation  
et part de la main-d'œuvre totale en 2013**

Métier/occupation	Femmes			Part des femmes		
	Apprenti	Compagnon	Total	Apprenti	Compagnon	Total
Briqueteur-maçon	16	7	23	0,7 %	0,2 %	0,4 %
Calorifugeur	26	24	50	6,6 %	3,6 %	4,7 %
Carreleur	59	20	79	4,6 %	1,8 %	3,3 %
Charpentier-menuisier	248	50	298	1,3 %	0,2 %	0,7 %
Chaudronnier	7	7	14	5,7 %	0,9 %	1,5 %
Cimentier-applicateur	23	4	27	1,7 %	0,3 %	0,9 %
Couvreur	22	2	24	1,0 %	0,1 %	0,5 %
Électricien	114	75	189	1,9 %	0,7 %	1,1 %
Ferblantier	38	15	53	2,2 %	0,5 %	1,1 %
Ferrailleur	4	7	11	1,2 %	0,5 %	0,6 %
Frigoriste	8	3	11	0,7 %	0,1 %	0,3 %
Grutier	7	5	12	3,6 %	0,3 %	0,7 %
Mécanicien d'ascenseur	4	6	10	1,1 %	0,9 %	1,0 %
Mécanicien de chantier	1	1	2	0,5 %	0,1 %	0,2 %
Mécanicien de machines lourdes			0	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Mécanicien en protection-incendie	3	1	4	0,7 %	0,1 %	0,3 %
Monteur-assembleur	13	9	22	1,3 %	0,4 %	0,6 %
Monteur-mécanicien vitrier	6	1	7	0,5 %	0,1 %	0,3 %
Opérateur de pelles	13	17	30	1,1 %	0,3 %	0,4 %
Opérateur d'équipement lourd	23	23	46	2,3 %	0,4 %	0,7 %
Peintre	452	148	600	17,4 %	4,8 %	10,6 %
Plâtrier	95	36	131	6,1 %	2,1 %	4,0 %
Poseur de revêtements souples	14	9	23	4,0 %	1,1 %	1,9 %
Poseur de systèmes intérieurs	20	12	32	1,7 %	0,7 %	1,1 %
Tuyauteur	26	23	49	0,8 %	0,4 %	0,5 %
<b>Total des métiers</b>	<b>1 242</b>	<b>505</b>	<b>1 747</b>	<b>2,5 %</b>	<b>0,6 %</b>	<b>1,3 %</b>
Boutefeu/foreur			7			1,0 %
Conducteur de camions			23			2,7 %
Magasinier/Commis			6			30,0 %
Main-d'œuvre de lignes			14			0,6 %

Manœuvre		309		1,6 %
Préposé à l'arpentage		92		7,6 %
Scaphandrier (Plongeur)		5		3,5 %
Soudeur		12		1,3 %
Autres occupations		8		1,0 %
<b>Total des occupations</b>		<b>476</b>		<b>1,8 %</b>
<b>Total</b>		<b>2 223</b>		<b>1,4 %</b>

Source : CCQ

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

# de fiche : RP79

Nombre de certificats de compétence décernés, ventilation par région ou par métier ou occupation depuis 5ans.

#### RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-APPRENTI SELON LE MÉTIER – ANNÉE 2013

MÉTIER	DIPLÔMÉS		NON DIPLÔMÉS		TOTAL	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Briqueteur-maçon	441	7.30%	21	1.02%	462	5.71%
Calorifugeur	37	0.61%	28	1.37%	65	0.80%
Carreleur	108	1.79%	199	9.70%	307	3.79%
Charpentier-menuisier	2073	34.29%	142	6.92%	2215	27.36%
Chaudronnier	1	0.02%	0	0.00%	1	0.01%
Cimentier applicateur	80	1.32%	202	9.85%	282	3.48%
Couvreur	171	2.83%	437	21.31%	608	7.51%
Électricien	1129	18.68%	1	0.05%	1130	13.96%
Ferblantier	102	1.69%	104	5.07%	206	2.54%
Ferrailleur	37	0.61%	0	0.00%	37	0.46%
Grutier	29	0.48%	0	0.00%	29	0.36%
Mécanicien d'ascenseur	32	0.53%	39	1.90%	71	0.88%
Mécanicien de chantier	43	0.71%	6	0.29%	49	0.61%
Mécanicien de machinerie lourde	22	0.36%	1	0.05%	23	0.28%
Monteur d'acier de structure	35	0.58%	0	0.00%	35	0.43%
Monteur assembleur	80	1.32%	14	0.68%	94	1.16%
Monteur-mécanicien (vitrier)	104	1.72%	166	8.09%	270	3.33%
Opérateur d'équipement lourd	80	1.32%	85	4.14%	165	2.04%
Opérateur de pelles mécaniques	53	0.88%	62	3.02%	115	1.42%
Peintre	122	2.02%	290	14.14%	412	5.09%
Plâtrier	138	2.28%	151	7.36%	289	3.57%
Poseur de systèmes intérieurs	214	3.54%	29	1.41%	243	3.00%
Poseur de revêtements souples	43	0.71%	22	1.07%	65	0.80%
Serrurier en bâtiment	11	0.18%	16	0.78%	27	0.33%
Tuyauteur	555	9.18%	3	0.15%	558	6.89%
Mécanicien en protection incendie	51	0.84%	10	0.49%	61	0.75%
Frigoriste	254	4.20%	23	1.12%	277	3.42%
<b>TOTAL</b>	<b>6045</b>	<b>100.00%</b>	<b>2051</b>	<b>100.00%</b>	<b>8096</b>	<b>100.00%</b>

**RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES  
CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-APPRENTI  
SELON LA RÉGION DE PLACEMENT – ANNÉE 2013**

RÉGION DE PLACEMENT	DIPLÔMÉS		NON DIPLÔMÉS		TOTAL	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Îles-de-la-Madeleine	6	0.10	6	0.29	12	0.15
Bas-St-Laurent / Gaspésie	187	3.09	38	1.85	225	2.78
Saguenay / Lac-St-Jean	262	4.33	50	2.44	312	3.85
Québec	1 176	19.45	191	9.31	1367	16.88
Mauricie / Bois-Francs	358	5.92	158	7.70	516	6.37
Cantons-de-l'Est	197	3.26	131	6.38	328	4.05
Montréal	3 502	57.93	1156	56.34	4 658	57.53
Outaouais	184	3.04	264	12.87	448	5.53
Nord-Ouest	88	1.46	36	1.75	124	1.53
Côte-Nord	82	1.36	17	0.83	99	1.23
Baie-James	3	0.05	4	0.19	7	0.09
Extérieur	0	0.00	0	0.00	0	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>6 045</b>	<b>100.00</b>	<b>2 051</b>	<b>100.00</b>	<b>8 096</b>	<b>100.00</b>

**RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES  
CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-OCCUPATION  
SELON LA RÉGION DE PLACEMENT – ANNÉE 2013**

RÉGION DE PLACEMENT	DIPLÔMÉS		NON DIPLÔMÉS		TOTAL	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Îles-de-la-Madeleine	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Bas-St-Laurent / Gaspésie	31	5.62	12	1.15	43	2.69
Saguenay / Lac-St-Jean	45	8.15	93	8.90	138	8.64
Québec	79	14.31	108	10.33	187	11.71
Mauricie / Bois-Francs	20	3.62	8	0.77	28	1.75
Cantons-de-l'Est	27	4.89	12	1.15	39	2.44
Montréal	287	51.99	538	51.48	825	51.66
Outaouais	26	4.71	214	20.48	240	15.03
Nord-Ouest	12	2.17	15	1.44	27	1.69
Côte-Nord	24	4.35	8	0.77	32	2.00
Baie-James	1	0.18	37	3.54	38	2.38
Extérieur	0	0.00	0	0.00	0	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>552</b>	<b>100.00</b>	<b>1 045</b>	<b>100.00</b>	<b>1 597</b>	<b>100.00</b>

**NOMBRE DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-COMPAGNON ÉMIS EN 2013**

RAISON DE LA DÉLIVRANCE	LE SALARIÉ A DÉJÀ ÉTÉ TITULAIRE COMPAGNON	LE SALARIÉ N'A JAMAIS ÉTÉ TITULAIRE COMPAGNON
<b>TOTAL</b>	<b>95 407</b>	<b>13 717</b>

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP80

**Nombre de travailleurs manquants ou en surplus, ventilé par région et par métier ou occupation depuis 2009-2010 par année financière. Prévisions pour 2014-2015.**

La réglementation considère qu'il y a pénurie lorsque moins de 5 % de la main-d'œuvre apprentie ou exerçant une occupation se trouve disponible, c'est-à-dire n'a pas d'emploi rapporté. La CCQ procède alors à ce l'on appelle couramment «l'ouverture d'un bassin de main-d'œuvre». Des personnes non détentrices d'un DEP peuvent alors obtenir un certificat de compétence dans un métier ou une occupation, à condition de démontrer qu'un employeur leur garantit au moins 150 heures de travail sur au plus trois mois, et qu'elle détient un cours de sécurité.

Les bassins de main-d'œuvre sont mis à jour sur une base quotidienne. Les ouvertures de bassins sont fréquentes et sont affichées sur le site Internet de la CCQ. Les tableaux ci-joints comprennent les chiffres détaillés des admissions de main-d'œuvre par métier et occupation, de 2009 à 2013.

En 2013, seulement 3 097 personnes ont été admises en situation de pénurie, comparativement à 6 996 en 2012. Un nombre de 6 597 personnes ont été admises avec un DEP en 2013, soit un nombre comparable à celui de 2012 (6 635).

**Données sur les nouvelles émissions de certificats de compétence  
Apprenti, par métier et région de placement  
Occupation par région de placement  
cumulatif de janvier à décembre 2009**

Métier	Îles Madel.			Bas St-L./Gasp			Saguenay/Lac			Québec			Trois-Rivières			Estrie			Montréal			Outaouais			Nord-Ouest			Côte Nord			Baie James			Extérieur			Total province						
	Dip	N	Tot.	Dip	N	Tot.	Dip	N	Tot.	Dip	N	Tot.	Dip	N	Tot.	Dip	N	Tot.	Dip	N	Tot.	Dip	N	Tot.	Dip	N	Tot.	Dip	N	Tot.	Dip	N	Tot.	Dip	N	Tot.	Dip	Non	Tot.				
Briq.-maçon	0	0	0	7	2	9	11	0	11	48	0	48	23	0	23	22	0	22	223	39	262	17	12	29	0	4	4	6	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	357	57	414		
Calorifugeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	11	0	11	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	5	16	
Carreleur	0	0	0	1	2	3	0	6	6	6	15	21	0	10	10	2	12	14	41	94	135	2	21	23	0	0	0	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52	165	217
Charp.mensuisier	6	5	11	127	0	127	133	1	134	405	194	599	129	3	132	68	53	121	711	29	740	57	171	228	51	46	97	35	0	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1722	502	2224	
Chaudronnier	0	0	0	2	0	2	3	0	3	2	0	2	6	0	6	2	0	2	13	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	0	28	
Ciment.applicat.	0	0	0	0	12	12	0	15	15	14	22	36	0	21	21	0	5	5	23	78	101	0	13	13	0	7	7	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	174	211	
Couvreur	0	0	0	0	0	0	0	17	17	24	90	114	5	64	69	0	25	25	72	266	338	0	46	46	2	9	11	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103	521	624	
Électricien	1	0	1	31	0	31	32	0	32	149	0	149	52	0	52	23	0	23	497	0	497	25	0	25	44	0	44	27	0	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	881	0	881	
Ferblantier	0	0	0	0	5	5	4	0	4	18	16	34	6	0	6	1	8	9	38	0	38	1	1	2	1	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69	33	102	
Ferrailleur	0	0	0	0	0	0	1	0	1	8	0	8	5	2	7	1	0	1	61	13	74	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77	16	93	
Grutier	0	0	0	0	0	0	1	0	1	5	0	5	3	0	3	0	0	0	29	0	29	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39	0	39	
Méc.d'ascenseur	0	0	0	0	2	2	0	0	0	2	6	8	0	0	0	0	2	2	30	0	30	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	14	46	
Méc. chantier	0	0	0	2	2	4	3	0	3	2	2	4	2	5	7	0	1	1	7	0	7	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	17	11	28		
Méc. mach. lour.	0	0	0	3	0	3	6	0	6	3	1	4	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0	1	1	0	2	2	6	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	21	4	25		
Mont. acier strut.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	3	0	3	0	1	1	26	2	28	1	0	1	0	2	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	34	5	39		
Mont. méc. vitrier	0	0	0	0	0	0	1	6	7	23	3	26	0	4	4	0	3	3	33	21	54	1	15	16	2	7	9	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	60	63	123		
Opér. équip. lourd	0	1	1	3	0	3	5	1	6	22	25	47	2	0	2	0	9	9	30	68	98	3	22	25	1	8	9	13	0	13	2	0	2	0	0	0	0	0	81	134	215		
Opér. pelles méc.	0	2	2	3	0	3	3	0	3	20	23	43	5	0	5	1	15	16	14	64	78	1	9	10	1	2	3	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	53	115	168		
Peintre	0	0	0	4	7	11	7	0	7	28	17	45	2	13	15	0	9	9	54	108	162	1	37	38	0	5	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	96	201	297			
Plâtrier	0	1	1	2	0	2	10	3	13	25	18	43	4	6	10	0	8	8	39	85	124	5	16	21	1	3	4	1	6	7	0	0	0	0	0	0	0	87	146	233			
Pos. syst. intér.	0	0	0	0	1	1	1	0	1	16	0	16	2	0	2	3	7	10	84	7	91	7	9	16	0	2	2	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	113	29	142			
Pos. rev. soupl.	0	1	1	1	4	5	0	3	3	3	14	17	0	5	5	0	3	3	8	18	26	0	15	15	0	2	2	0	3	3	0	0	0	0	0	1	0	1	12	69	81		
Serrurier bâtiment	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	8	10	0	2	2	0	1	1	3	0	3	1	3	4	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	15	21		
Tuyauteur	2	0	2	13	0	13	24	1	25	69	0	69	18	0	18	14	0	14	261	0	261	26	0	26	7	0	7	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	438	1	439			
Méc.prot. incend.	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	2	0	0	0	0	0	0	40	0	40	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42	3	45			
Frigoriste	0	0	0	3	0	3	4	0	4	33	0	33	16	0	16	14	0	14	129	0	129	0	2	2	1	1	2	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0	202	4	206			
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>202</b>	<b>37</b>	<b>239</b>	<b>249</b>	<b>54</b>	<b>303</b>	<b>932</b>	<b>454</b>	<b>1386</b>	<b>283</b>	<b>135</b>	<b>418</b>	<b>151</b>	<b>163</b>	<b>314</b>	<b>2480</b>	<b>892</b>	<b>3372</b>	<b>149</b>	<b>400</b>	<b>549</b>	<b>112</b>	<b>109</b>	<b>221</b>	<b>101</b>	<b>32</b>	<b>133</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4670</b>	<b>2287</b>	<b>6957</b>			
Occupation	0	0	0	20	2	22	51	18	69	79	489	568	19	7	26	9	7	16	263	1825	2088	16	354	370	12	66	78	38	2	40	0	37	37	1	0	1	508	2807	3315				
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>222</b>	<b>39</b>	<b>261</b>	<b>300</b>	<b>72</b>	<b>372</b>	<b>1011</b>	<b>943</b>	<b>1954</b>	<b>302</b>	<b>142</b>	<b>444</b>	<b>160</b>	<b>170</b>	<b>330</b>	<b>2743</b>	<b>2717</b>	<b>5460</b>	<b>165</b>	<b>754</b>	<b>919</b>	<b>124</b>	<b>175</b>	<b>299</b>	<b>139</b>	<b>34</b>	<b>173</b>	<b>2</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5178</b>	<b>5094</b>	<b>10272</b>				

Légende: Dip: Diplômés  
N Dip: Non diplômés (ouverture de bassins)



**DONNÉES SUR LES NOUVELLES ÉMISSIONS DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE APPRENTI (PAR MÉTIER) ET OCCUPATION PAR RÉGION DE PLACEMENT  
POUR LA PÉRIODE DU 1er janvier AU 31 décembre 2010**

MÉTIER	ÎLES-DE-LA-MADELEINE			BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE			SAGUENAY - LAC-ST-JEAN			QUÉBEC			MAURICIE - BOIS-FRANCS			CANTONS-DE-L'EST			MONTRÉAL			OUTAOUAIS			NORD-OUEST			CÔTE-NORD			BAIE JAMES			EXTÉRIEUR			TOTAL PROVINCIAL			
	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total				
Briqueur-maçon	0	0	0	6	0	6	9	0	9	64	22	86	17	4	21	12	0	12	291	92	383	25	5	30	3	2	5	2	0	2	0	0	0	0	0	0	429	125	554	
Calorifugeur	0	0	0	0	0	0	0	7	7	3	12	15	2	2	4	0	3	3	14	5	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	29	48
Carreleur	0	0	0	0	2	2	1	10	11	30	31	61	3	4	7	2	2	4	58	94	152	3	11	14	0	1	1	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	97	158	255
Charpentier-menuisier	4	1	5	131	1	132	154	99	253	476	273	749	177	117	294	71	102	173	887	1 027	1 914	55	179	234	46	16	62	49	1	50	3	0	3	0	0	0	2 053	1 816	3 869	
Chaudronnier	0	0	0	2	0	2	0	0	0	7	0	7	4	0	4	4	0	4	15	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	0	32
Cimentier-applicateur	0	0	0	1	10	11	0	7	7	17	13	30	0	19	19	0	5	5	37	76	113	0	3	3	0	4	4	4	1	5	0	0	0	0	0	0	0	59	138	197
Couvreur	0	0	0	1	0	1	0	12	12	36	63	99	8	46	54	0	22	22	88	224	312	1	30	31	1	8	9	2	5	7	0	0	0	0	0	0	0	137	410	547
Électricien	0	1	1	28	0	28	67	0	67	197	0	197	68	0	68	42	0	42	653	0	653	28	0	28	57	0	57	30	0	30	2	0	2	1	0	1	1 173	1	1 174	
Ferblantier	0	0	0	0	5	5	11	0	11	25	0	25	9	1	10	5	5	10	75	87	162	1	4	5	0	5	5	0	5	5	0	0	0	0	0	0	126	112	238	
Ferraillier	0	0	0	0	0	0	2	4	6	4	11	15	3	5	8	1	7	8	39	55	94	0	4	4	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49	87	136	
Grutier	0	0	0	4	0	4	4	0	4	7	0	7	4	0	4	0	0	0	38	0	38	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	59	0	59	
Mécanicien d'ascenseur	0	0	0	0	3	3	0	0	0	2	2	4	0	0	0	1	1	2	16	0	16	0	2	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	19	9	28	
Mécanicien de chantier	0	0	0	0	1	1	4	0	4	0	4	4	3	0	3	0	0	0	16	0	16	0	1	1	7	4	11	1	0	1	0	0	0	0	0	0	31	10	41	
Mécanicien de machinerie lourde	0	0	0	1	0	1	9	0	9	5	0	5	1	1	2	2	2	4	4	3	7	0	2	2	1	4	5	6	0	6	0	0	0	0	0	0	29	12	41	
Monteur d'acier de structure	0	0	0	1	3	4	2	0	2	4	0	4	3	0	3	1	5	6	22	6	28	2	0	2	0	8	8	1	0	1	0	0	0	0	0	0	36	22	58	
Monteur-mécanicien (vitrier)	0	0	0	0	0	0	2	10	12	27	8	35	0	4	4	0	5	5	39	36	75	0	14	14	0	7	7	0	2	2	0	0	0	0	0	0	68	86	154	
Opérateur d'équipements lourds	2	1	3	9	0	9	5	23	28	23	23	46	6	20	26	2	8	10	43	85	128	1	22	23	3	1	4	6	0	6	1	0	1	0	0	0	101	183	284	
Opérateur de pelles mécaniques	0	0	0	10	0	10	6	0	6	18	0	18	3	0	3	2	4	6	23	46	69	0	16	16	0	0	0	3	0	3	1	0	1	0	0	0	66	66	132	
Peintre	0	0	0	2	5	7	11	8	19	33	65	98	1	18	19	0	18	18	85	147	232	2	42	44	0	8	8	1	1	2	0	0	0	0	0	0	135	312	447	
Plâtrier	2	1	3	2	0	2	9	4	13	37	13	50	1	21	22	2	11	13	44	99	143	8	7	15	1	4	5	2	2	4	0	0	0	0	0	0	108	162	270	
Poseur de systèmes intérieurs	0	0	0	0	0	0	0	8	8	32	0	32	4	7	11	0	0	0	95	2	97	11	4	15	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0	0	0	142	31	173	
Poseur de revêtements souples	0	0	0	1	3	4	0	4	4	7	9	16	2	0	2	0	2	2	11	0	11	0	16	16	0	6	6	0	2	2	0	0	0	0	0	0	21	42	63	
Serrurier de bâtiment	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	2	2	0	0	0	0	0	0	15	11	26	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	15	18	33	
Tuyauteur	0	2	2	21	0	21	38	0	38	99	0	99	34	0	34	17	0	17	315	0	315	10	0	10	2	0	2	6	0	6	0	0	0	0	0	0	542	2	544	
Mécanicien en protection incendie	0	0	0	0	1	1	2	1	3	1	0	1	1	0	1	1	0	1	47	0	47	1	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53	4	57	
Frigoriste	0	0	0	1	0	1	6	0	6	17	0	17	16	3	19	9	0	9	138	0	138	1	1	2	2	2	4	3	1	4	0	0	0	0	0	0	193	7	200	
<b>Sous-total</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>221</b>	<b>34</b>	<b>255</b>	<b>342</b>	<b>200</b>	<b>542</b>	<b>1 171</b>	<b>551</b>	<b>1 722</b>	<b>370</b>	<b>272</b>	<b>642</b>	<b>174</b>	<b>202</b>	<b>376</b>	<b>3 108</b>	<b>2 095</b>	<b>5 203</b>	<b>149</b>	<b>366</b>	<b>515</b>	<b>124</b>	<b>81</b>	<b>205</b>	<b>117</b>	<b>35</b>	<b>152</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5 792</b>	<b>3 842</b>	<b>9 634</b>	
<b>Occupation</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>33</b>	<b>69</b>	<b>21</b>	<b>90</b>	<b>83</b>	<b>826</b>	<b>909</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>47</b>	<b>32</b>	<b>113</b>	<b>145</b>	<b>279</b>	<b>2 012</b>	<b>2 291</b>	<b>17</b>	<b>354</b>	<b>371</b>	<b>9</b>	<b>73</b>	<b>82</b>	<b>112</b>	<b>5</b>	<b>117</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>656</b>	<b>3 482</b>	<b>4 138</b>	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>246</b>	<b>42</b>	<b>288</b>	<b>411</b>	<b>221</b>	<b>632</b>	<b>1 254</b>	<b>1 377</b>	<b>2 631</b>	<b>398</b>	<b>291</b>	<b>689</b>	<b>206</b>	<b>315</b>	<b>521</b>	<b>3 387</b>	<b>4 107</b>	<b>7 494</b>	<b>166</b>	<b>720</b>	<b>886</b>	<b>133</b>	<b>154</b>	<b>287</b>	<b>229</b>	<b>40</b>	<b>269</b>	<b>7</b>	<b>50</b>	<b>57</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6 448</b>	<b>7 324</b>	<b>13 772</b>	

Légende:

Dip.: Diplômés

Non-dip.: Non diplômés

Rapports PF840 & PF845



**DONNÉES SUR LES NOUVELLES ÉMISSIONS DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE APPRENTI (PAR MÉTIER) ET OCCUPATION PAR RÉGION DE PLACEMENT  
POUR LA PÉRIODE DU 1er janvier AU 31 décembre 2011**

MÉTIER	ÎLES-DE-LA-MADELEINE			BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE			SAGUENAY - LAC-ST-JEAN			QUÉBEC			MAURICIE - BOIS-FRANCS			CANTONS-DE-L'EST			MONTRÉAL			OUTAOUAIS			NORD-OUEST			CÔTE-NORD			BAIE JAMES			EXTÉRIEUR			TOTAL PROVINCIAL			
	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	
Briqueur-maçon	0	0	0	9	0	9	13	0	13	52	8	60	28	4	32	22	2	24	359	3	362	32	11	43	2	0	2	1	3	4	0	0	0	1	0	1	519	31	550	
Calorifugeur	0	0	0	0	2	2	0	5	5	1	4	5	1	3	4	1	6	7	16	20	36	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	44	63
Carreleur	0	0	0	0	3	3	1	7	8	21	20	41	4	8	12	2	7	9	79	116	195	2	29	31	1	2	3	0	7	7	0	0	0	0	0	0	0	110	199	309
Charpentier-menuisier	8	7	15	135	0	135	141	105	246	486	7	493	186	85	271	78	3	81	875	797	1672	94	204	298	51	30	81	69	47	116	6	0	6	0	0	0	2 129	1 285	3 414	
Chaudronnier	0	1	1	1	0	1	7	0	7	1	0	1	4	0	4	3	0	3	11	0	11	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	29	1	30	
Cimentier-applicateur	0	0	0	0	3	3	2	18	20	26	21	47	3	12	15	0	19	19	39	112	151	0	7	7	0	3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	71	195	266
Couvreur	0	0	0	2	9	11	0	17	17	50	63	113	2	51	53	0	17	17	91	286	377	5	37	42	0	9	9	1	4	5	0	0	0	0	0	0	0	151	493	644
Électricien	4	4	8	45	0	45	62	0	62	224	0	224	66	0	66	28	0	28	728	0	728	39	4	43	33	0	33	38	0	38	1	0	1	0	0	0	1 268	8	1 276	
Ferblantier	0	0	0	1	3	4	4	4	8	24	15	39	6	11	17	4	0	4	63	101	164	0	9	9	3	5	8	2	0	2	0	0	0	0	0	0	107	148	255	
Ferrailleur	0	0	0	0	4	4	1	7	8	0	25	25	3	6	9	2	9	11	22	142	164	0	4	4	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	28	198	226
Grutier	0	0	0	1	0	1	1	0	1	3	0	3	1	0	1	2	0	2	15	0	15	1	0	1	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	26	0	26
Mécanicien d'ascenseur	0	0	0	0	1	1	0	0	0	6	4	10	0	1	1	0	0	0	32	0	32	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	8	46
Mécanicien de chantier	0	0	0	8	5	13	3	0	3	4	0	4	2	0	2	0	0	0	28	0	28	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	48	5	53
Mécanicien de machinerie lourde	0	0	0	1	0	1	8	0	8	7	2	9	1	0	1	2	0	2	6	1	7	1	2	3	0	0	0	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	30	5	35
Monteur d'acier de structure	0	0	0	2	3	5	1	32	33	1	33	34	1	0	1	0	2	2	33	23	56	1	2	3	0	7	7	3	10	13	0	0	0	0	0	0	0	42	112	154
Monteur-mécanicien (vitrier)	0	0	0	3	2	5	1	5	6	23	9	32	1	5	6	0	5	5	55	62	117	0	20	20	0	6	6	0	6	6	0	0	0	0	0	0	0	83	120	203
Opérateur d'équipements lourds	0	0	0	8	0	8	3	1	4	25	35	60	5	0	5	2	0	2	45	115	160	0	8	8	3	11	14	8	0	8	0	0	0	0	0	0	0	99	170	269
Opérateur de pelles mécaniques	1	2	3	7	0	7	4	0	4	29	25	54	3	0	3	1	8	9	28	67	95	0	9	9	0	1	1	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	78	112	190
Peintre	0	1	1	1	12	13	14	1	15	36	25	61	3	18	21	1	16	17	74	194	268	0	28	28	1	8	9	1	7	8	0	0	0	0	0	0	0	131	310	441
Plâtrier	2	0	2	0	1	1	14	3	17	38	0	38	2	20	22	1	5	6	43	122	165	5	12	17	0	3	3	2	3	5	0	0	0	0	0	0	107	169	276	
Poseur de systèmes intérieurs	0	2	2	0	0	0	0	4	4	21	1	22	3	0	3	1	0	1	130	3	133	3	17	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	159	27	186
Poseur de revêtements souples	0	0	0	1	0	1	0	3	3	8	0	8	2	1	3	1	4	5	10	0	10	0	8	8	1	3	4	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	23	23	46
Serrurier de bâtiment	0	0	0	0	0	0	0	4	4	1	21	22	0	6	6	0	0	0	7	49	56	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	85	93
Tuyauteur	5	0	5	15	0	15	31	0	31	93	0	93	19	0	19	20	0	20	358	3	361	34	3	37	10	0	10	5	0	5	0	0	0	0	1	0	1	591	6	597
Mécanicien en protection incendie	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	1	45	0	45	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48	5	53
Frigoriste	0	0	0	3	0	3	10	0	10	29	1	30	25	0	25	17	0	17	131	0	131	4	6	10	2	3	5	1	1	2	0	0	0	0	0	0	222	11	233	
<b>Sous-total</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>37</b>	<b>243</b>	<b>49</b>	<b>292</b>	<b>321</b>	<b>216</b>	<b>537</b>	<b>1 210</b>	<b>319</b>	<b>1 529</b>	<b>372</b>	<b>231</b>	<b>603</b>	<b>189</b>	<b>103</b>	<b>292</b>	<b>3 323</b>	<b>2 216</b>	<b>5 539</b>	<b>221</b>	<b>435</b>	<b>656</b>	<b>107</b>	<b>91</b>	<b>198</b>	<b>148</b>	<b>91</b>	<b>239</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6 164</b>	<b>3 770</b>	<b>9 934</b>	
<b>Occupation</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>7</b>	<b>35</b>	<b>62</b>	<b>16</b>	<b>78</b>	<b>71</b>	<b>825</b>	<b>896</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>36</b>	<b>19</b>	<b>95</b>	<b>114</b>	<b>265</b>	<b>2 648</b>	<b>2 913</b>	<b>16</b>	<b>430</b>	<b>446</b>	<b>11</b>	<b>64</b>	<b>75</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>66</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>560</b>	<b>4 135</b>	<b>4 695</b>	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>271</b>	<b>56</b>	<b>327</b>	<b>383</b>	<b>232</b>	<b>615</b>	<b>1 281</b>	<b>1 144</b>	<b>2 425</b>	<b>397</b>	<b>242</b>	<b>639</b>	<b>208</b>	<b>198</b>	<b>406</b>	<b>3 588</b>	<b>4 864</b>	<b>8 452</b>	<b>237</b>	<b>865</b>	<b>1 102</b>	<b>118</b>	<b>155</b>	<b>273</b>	<b>208</b>	<b>97</b>	<b>305</b>	<b>7</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6 724</b>	<b>7 905</b>	<b>14 629</b>	

Légende:  
Dip.: Diplômés  
Non dip.: Non diplômés  
Rapports PF840 & PF845



**DONNÉES SUR LES NOUVELLES ÉMISSIONS DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE APPRENTI (PAR MÉTIER) ET OCCUPATION PAR RÉGION DE PLACEMENT  
POUR LA PÉRIODE DU 1er janvier AU 31 décembre 2012**

MÉTIER	ÎLES-DE-LA-MADELEINE			BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE			SAGUENAY - LAC-ST-JEAN			QUÉBEC			MAURICIE - BOIS-FRANCS			CANTONS-DE-L'EST			MONTRÉAL			OUTAOUAIS			NORD-OUEST			CÔTE-NORD			BAIE JAMES			EXTÉRIEUR			TOTAL PROVINCIAL		
	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total						
Briqueur-maçon	0	0	0	7	0	7	7	4	11	55	11	66	25	0	25	19	4	23	326	58	384	18	6	24	1	3	4	2	1	3	0	0	0	0	0	0	460	87	547
Calorifugeur	0	0	0	0	1	1	1	5	6	1	16	17	0	2	2	0	0	0	15	50	65	0	5	5	0	2	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	17	82	99
Carreleur	2	0	2	0	1	1	0	12	12	24	23	47	3	10	13	3	5	8	74	109	183	11	43	54	2	1	3	0	4	4	0	0	0	0	0	0	119	208	327
Charpentier-menuisier	3	0	3	113	2	115	125	3	128	468	6	474	165	78	243	98	2	100	863	901	1764	51	74	125	50	30	80	65	1	66	4	0	4	0	0	0	2 005	1 097	3 102
Chaudronnier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	1	0	1	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0	9
Cimentier-applicateur	0	0	0	1	0	1	0	12	12	23	15	38	0	24	24	0	13	13	41	133	174	0	13	13	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	67	210	277
Couvreur	0	0	0	4	6	10	0	17	17	32	38	70	4	39	43	0	14	14	93	243	336	9	37	46	0	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	142	402	544
Électricien	2	0	2	28	0	28	77	0	77	229	0	229	79	0	79	44	0	44	661	0	661	39	0	39	47	0	47	31	0	31	0	0	0	0	0	0	1 237	0	1 237
Ferblantier	0	0	0	3	6	9	13	5	18	27	22	49	8	2	10	1	3	4	61	203	264	0	11	11	0	7	7	1	3	4	0	0	0	0	0	0	114	262	376
Ferraillier	0	0	0	1	2	3	0	3	3	5	29	34	5	5	10	3	4	7	151	20	171	0	0	0	0	2	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	165	66	231
Grutier	0	0	0	3	0	3	3	0	3	7	0	7	3	0	3	2	0	2	35	0	35	2	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56	0	56
Mécanicien d'ascenseur	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	5	5	0	0	0	0	1	1	30	42	72	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	53	83
Mécanicien de chantier	0	0	0	1	0	1	4	0	4	3	0	3	6	0	6	0	1	1	27	5	32	0	1	1	6	17	23	13	1	14	0	0	0	0	0	0	60	25	85
Mécanicien de machinerie lourde	0	0	0	3	0	3	2	0	2	11	0	11	2	1	3	1	0	1	6	0	6	0	0	0	0	0	0	3	0	3	1	0	1	0	0	0	29	1	30
Monteur d'acier de structure	0	0	0	4	5	9	1	22	23	2	25	27	1	9	10	0	3	3	37	47	84	2	0	2	0	4	4	2	9	11	0	0	0	0	0	0	49	124	173
Monteur-mécanicien (vitrier)	0	0	0	1	5	6	1	7	8	25	0	25	3	10	13	0	5	5	48	72	120	0	18	18	0	9	9	0	6	6	0	0	0	0	0	0	78	132	210
Opérateur d'équipements lourds	0	0	0	7	0	7	1	0	1	17	29	46	4	0	4	1	16	17	34	62	96	0	11	11	2	0	2	10	0	10	0	0	0	0	0	0	76	118	194
Opérateur de pelles mécaniques	0	0	0	8	0	8	4	1	5	19	24	43	3	0	3	2	5	7	22	66	88	1	0	1	2	0	2	4	0	4	0	0	0	0	0	0	65	96	161
Peintre	0	1	1	0	0	0	6	0	6	26	24	50	2	27	29	1	11	12	66	175	241	0	43	43	0	10	10	0	8	8	0	0	0	0	0	0	101	299	400
Plâtrier	0	0	0	1	1	2	11	0	11	51	24	75	3	29	32	0	1	1	50	115	165	13	15	28	0	5	5	2	0	2	0	0	0	0	0	0	131	190	321
Poseur de systèmes intérieurs	0	2	2	0	2	2	1	11	12	43	22	65	9	1	10	2	3	5	208	86	294	1	28	29	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	264	156	420
Poseur de revêtements souples	0	0	0	0	2	2	0	1	1	10	4	14	1	1	2	0	5	5	12	0	12	1	9	10	0	6	6	0	2	2	0	0	0	0	0	0	24	30	54
Serrurier de bâtiment	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	18	18	0	0	0	0	0	0	5	89	94	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	112	117
Tuyauteur	0	2	2	22	0	22	52	0	52	111	0	111	42	0	42	17	0	17	440	0	440	19	5	24	14	0	14	3	0	3	0	0	0	0	0	0	720	7	727
Mécanicien en protection incendie	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	3	3	0	1	1	1	0	1	43	0	43	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44	8	52
Frigoriste	0	0	0	2	1	3	3	0	3	34	0	34	17	0	17	8	0	8	148	1	149	2	13	15	1	1	2	2	1	3	0	0	0	0	0	0	217	17	234
<b>Sous-total</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>209</b>	<b>43</b>	<b>252</b>	<b>312</b>	<b>103</b>	<b>415</b>	<b>1 223</b>	<b>338</b>	<b>1 561</b>	<b>390</b>	<b>239</b>	<b>629</b>	<b>204</b>	<b>96</b>	<b>300</b>	<b>3 499</b>	<b>2 477</b>	<b>5 976</b>	<b>169</b>	<b>335</b>	<b>504</b>	<b>126</b>	<b>107</b>	<b>233</b>	<b>140</b>	<b>39</b>	<b>179</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 284</b>	<b>3 782</b>	<b>10 066</b>
Occupation	1	0	1	41	3	44	77	40	117	75	648	723	24	7	31	19	21	40	257	2 202	2 459	12	293	305	15	80	95	33	7	40	1	52	53	0	0	0	555	3 353	3 908
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>250</b>	<b>46</b>	<b>296</b>	<b>389</b>	<b>143</b>	<b>532</b>	<b>1 298</b>	<b>986</b>	<b>2 284</b>	<b>414</b>	<b>246</b>	<b>660</b>	<b>223</b>	<b>117</b>	<b>340</b>	<b>3 756</b>	<b>4 679</b>	<b>8 435</b>	<b>181</b>	<b>628</b>	<b>809</b>	<b>141</b>	<b>187</b>	<b>328</b>	<b>173</b>	<b>46</b>	<b>219</b>	<b>6</b>	<b>52</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 839</b>	<b>7 135</b>	<b>13 974</b>
Légende:	Dip.: Diplômés Non dip.: Non diplômés																																						



**DONNÉES SUR LES NOUVELLES ÉMISSIONS DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE APPRENTI (PAR MÉTIER) ET OCCUPATION PAR RÉGION DE PLACEMENT  
POUR LA PÉRIODE DU 1er janvier AU 31 décembre 2013**

MÉTIER	ÎLES-DE-LA-MADELEINE			BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE			SAGUENAY - LAC-ST-JEAN			QUÉBEC			MAURICIE - BOIS-FRANCS			CANTONS-DE-L'EST			MONTRÉAL			OUTAOUAIS			NORD-OUEST			CÔTE-NORD			BAIE JAMES			EXTÉRIEUR			TOTAL PROVINCIAL			
	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total	Dip.	Non-dip.	Total				
Briqueur-maçon	0	0	0	4	1	5	9	0	9	40	11	51	25	2	27	24	0	24	313	3	316	22	2	24	3	2	5	1	0	1	0	0	0	0	0	0	441	21	462	
Calorifugeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	8	11	1	0	1	0	3	3	33	14	47	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	28	65
Carreleur	0	0	0	1	2	3	0	7	7	23	11	34	4	12	16	0	11	11	78	132	210	2	22	24	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	108	199	307	
Charpentier-menuisier	1	0	1	107	0	107	126	6	132	476	4	480	172	1	173	96	3	99	918	23	941	97	103	200	43	0	43	36	2	38	1	0	1	0	0	0	2 073	142	2 215	
Chaudronnier	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
Cimentier-applicateur	0	0	0	0	9	9	1	0	1	22	11	33	2	19	21	0	8	8	54	142	196	0	9	9	0	2	2	1	2	3	0	0	0	0	0	0	0	80	202	282
Couvreur	0	0	0	0	2	2	0	15	15	34	41	75	6	62	68	1	40	41	126	233	359	4	43	47	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	171	437	608
Électricien	1	0	1	33	0	33	32	0	32	208	0	208	54	0	54	34	0	34	686	1	687	26	0	26	31	0	31	24	0	24	0	0	0	0	0	0	1 129	1	1 130	
Ferblantier	0	0	0	0	2	2	9	0	9	21	13	34	8	0	8	2	8	10	62	62	124	0	15	15	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102	104	206	
Ferrailleur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	8	1	0	1	3	0	3	25	0	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	0	37	
Grutier	0	0	0	0	0	0	3	0	3	6	0	6	1	0	1	0	0	0	16	0	16	1	0	1	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	0	29	
Mécanicien d'ascenseur	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	6	6	1	0	1	0	6	6	31	21	52	0	3	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	39	71	
Mécanicien de chantier	0	0	0	1	2	3	1	0	1	6	3	9	7	0	7	0	1	1	21	0	21	0	0	0	0	0	0	7	0	7	0	0	0	0	0	0	43	6	49	
Mécanicien de machinerie lourde	0	1	1	3	0	3	4	0	4	5	0	5	1	0	1	2	0	2	6	0	6	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	22	1	23	
Monteur d'acier de structure	0	0	0	0	0	0	3	0	3	4	0	4	2	0	2	2	0	2	23	0	23	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	0	35	
Code non identifié	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
Monteur-assembleur	0	0	0	0	3	3	3	0	3	7	0	7	3	4	7	1	3	4	65	0	65	1	3	4	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	80	14	94	
Monteur-mécanicien (vitrier)	0	0	0	1	0	1	1	5	6	32	19	51	0	13	13	0	9	9	69	111	180	1	2	3	0	3	3	0	4	4	0	0	0	0	0	0	104	166	270	
Opérateur d'équipements lourds	3	1	4	9	0	9	3	1	4	26	2	28	3	0	3	2	0	2	32	70	102	0	0	0	0	7	7	2	1	3	0	3	3	0	0	0	80	85	165	
Opérateur de pelles mécaniques	0	0	0	4	0	4	3	0	3	16	0	16	3	0	3	3	0	3	22	61	83	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	0	0	0	53	62	115	
Peintre	0	1	1	3	1	4	11	13	24	32	32	64	4	19	23	0	19	19	72	169	241	0	28	28	0	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122	290	412	
Plâtrier	0	0	0	2	1	3	14	0	14	35	17	52	2	26	28	0	14	14	81	84	165	3	9	12	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138	151	289	
Poseur de systèmes intérieurs	0	1	1	0	6	6	0	1	1	32	0	32	11	0	11	3	0	3	167	8	175	1	11	12	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	214	29	243	
Poseur de revêtements souples	0	0	0	1	0	1	0	0	0	9	6	15	0	0	0	0	0	0	32	0	32	1	10	11	0	4	4	0	2	2	0	0	0	0	0	0	43	22	65	
Serrurier de bâtiment	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	11	8	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	16	27	
Tuyauteur	1	2	3	14	0	14	33	0	33	89	0	89	31	0	31	12	0	12	337	1	338	22	0	22	7	0	7	9	0	9	0	0	0	0	0	0	555	3	558	
Mécanicien en protection incendie	0	0	0	0	2	2	0	2	2	2	4	6	0	0	0	2	2	49	0	49	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51	10	61	
Frigoriste	0	0	0	3	1	4	6	0	6	40	3	43	16	0	16	12	0	12	173	13	186	2	4	6	1	1	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0	254	23	277	
<b>Sous-total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>187</b>	<b>38</b>	<b>225</b>	<b>262</b>	<b>50</b>	<b>312</b>	<b>1 176</b>	<b>191</b>	<b>1 367</b>	<b>358</b>	<b>158</b>	<b>516</b>	<b>197</b>	<b>131</b>	<b>328</b>	<b>3 502</b>	<b>1 156</b>	<b>4 658</b>	<b>184</b>	<b>264</b>	<b>448</b>	<b>88</b>	<b>36</b>	<b>124</b>	<b>82</b>	<b>18</b>	<b>100</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 045</b>	<b>2 052</b>	<b>8 097</b>	
Occupation	0	0	0	31	12	43	45	93	138	79	108	187	20	8	28	27	12	39	287	538	825	26	214	240	12	15	27	24	8	32	1	37	38	0	0	0	552	1 045	1 597	
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>218</b>	<b>50</b>	<b>268</b>	<b>307</b>	<b>143</b>	<b>450</b>	<b>1 255</b>	<b>299</b>	<b>1 554</b>	<b>378</b>	<b>166</b>	<b>544</b>	<b>224</b>	<b>143</b>	<b>367</b>	<b>3 789</b>	<b>1 694</b>	<b>5 483</b>	<b>210</b>	<b>478</b>	<b>688</b>	<b>100</b>	<b>51</b>	<b>151</b>	<b>106</b>	<b>26</b>	<b>132</b>	<b>4</b>	<b>41</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 597</b>	<b>3 097</b>	<b>9 694</b>	

Légende: Dip.: Diplômés  
Non-dip.: Non diplômés

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RP81**

**Prévisions de surplus ou de manque de main-d'œuvre par métier ou par occupation pour les 5 prochaines années.**

Après seize années de croissance quasi continue, qui a porté le volume de travail à un record de 165 millions d'heures enregistrées en 2012, l'année 2013 marque un premier véritable repli annuel dans l'industrie de la construction. Le volume de travail se sera établi ainsi à 156 millions d'heures travaillées, soit une diminution de 5 % relativement à 2012. Il s'agit tout de même d'un niveau exceptionnel, le même que celui inscrit en 2011. Au regard des perspectives à moyen terme, l'avenir demeure encore prometteur pour l'industrie de la construction, même si on ne peut compter sur la poursuite de la vigoureuse croissance des dernières années. Dans un scénario de lent redressement de la croissance économique, comme la plupart le prévoit, il est toutefois probable que la construction pourra tirer son épingle du jeu. Un scénario de relative stabilité apparaît actuellement le plus vraisemblable, avec de faibles fluctuations à la baisse ou à la hausse, au gré des importants projets qui pourraient avoir cours d'ici 2018. Un volume de travail de 154 millions d'heures est ainsi attendu en 2018, naviguant entretemps entre 155 et 158 millions d'heures selon les années.

Afin d'évaluer les besoins en diplômés de chacun des métiers de l'industrie de la construction, la CCQ procède à une vaste consultation triennale auprès de quelque 250 représentants patronaux et syndicaux siégeant aux 27 différents sous-comités professionnels regroupés sous son égide. Une fois la consultation terminée, un avis sur l'estimation des besoins en main-d'œuvre apprentie diplômée est transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. En 2014, cet exercice a amené l'industrie à estimer que l'industrie aurait besoin annuellement de 5 730 travailleurs diplômés, et ce, de 2015 à 2018, de sorte que 82 % des nouveaux travailleurs seraient des finissants avec DEP.

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP82

**Composition, budgets, mandats et rapports des comités de main d'œuvre Ontario-Québec.**

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP83

**Nombre d'exemptions de détenir un certificat de compétence au cours des 5 dernières années.**

<b>MOTIFS</b>	<b>NOMBRE D'EXEMPTIONS ÉMISES EN 2013</b>
Pénurie (art. 14.6)	2 550
Personne indispensable (art. 14.4)	567
Enfant d'employeur (art. 14.5)	4 046
Pénurie - sans préalables scolaires	3 447
Stages d'été	91
Ententes interprovinciales (art. 4)	374
Salarié occasionnel (art. 14.7)	0
Commissaire de l'industrie de la construction et autres (art. 21)	3 575
<b>TOTAL</b>	<b>14 650</b>

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP84

**Nombre d'inspections effectuées par la CCQ, liste des chantiers enquêtés et résultats des enquêtes pour les trois dernières années.**

<b>Inspections de chantier</b>	
	<b>2013</b>
Nombre de visites de chantier effectuées	<b>36 664</b>
Nombre d'infractions constatées	<b>13 015</b>
Nombre d'enquêtes aux livres menées	<b>1 882</b>

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP85

Évolution du nombre d'inspecteurs à l'emploi de la CCQ, depuis 2009-2010, par année, et prévisions d'embauche pour 2014-2015.

<b>Année</b>	<b>Nombre</b>
2013	233

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP86

Évolution du nombre d'employés dédiés à la lutte au travail au noir à l'emploi de la CCQ depuis 2009-2010, par année.

Année	Nombre
<b>2013</b>	380

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP87

**Tout document relativement à la subvention octroyée par le ministre du Travail afin de lutter contre le travail au noir.**

Pour l'exercice 2013-2014, la Commission de la construction du Québec a obtenu 5 M\$ au gouvernement afin de lutter contre le travail au noir et l'évasion fiscale. La subvention permet de financer 49 ressources réparties entre deux projets.

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP88

**Copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant l'implantation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.**

Projet terminé – implantation du Carnet référence construction complétée le 9 septembre 2013.

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP89

**Budget d'implantation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et ventilation détaillée des sommes utilisées, prévisions budgétaires pour 2014-2015.**

La CCQ est autonome financièrement du gouvernement et elle est dotée d'un budget d'exploitation constitué, entre autres, de salaires et de frais généraux établis en fonction de ses activités courantes et récurrentes. L'ajout de responsabilités à la CCQ comme stipulé dans la *Loi 30* entraîne la réalisation d'activités décrites dans le présent rapport. Les coûts reliés à ces activités sont capitalisables selon les règles comptables généralement reconnues. Le budget que nous déposons respecte ces règles et inclut uniquement les dépenses nécessitant des déboursés directement reliés à la réalisation du projet :

- les consultants dédiés au développement de la solution;
- le centre d'appels temporaire en impartition;
- les communications, vidéos, sondages;
- le développement et la diffusion du matériel de formation;
- le salaire d'employés temporaires embauchés pour remplacer les employés affectés au projet;
- les loyers à l'extérieur des locaux de la CCQ;
- les honoraires de consultation en gestion de projet.

Nous avons estimé à l'origine les coûts du projet à près de 5 M\$ incluant des imprévus de 15 %. Après réalisation, les coûts d'implantation ont été de 3, 295, 131 M\$.

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

*Commission de la construction du Québec*

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RP90

**État de situation sur l'implantation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et échéancier détaillé.**

Projet terminé – implantation du Carnet référence construction complétée le 9 septembre 2013.

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

# ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

# de fiche : RP91

Statistiques d'utilisation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, depuis son implantation, ventilée par mois.

Statistiques d'utilisation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, depuis son implantation										
	2013				2014					Total
	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	
<b>Déclaration de besoins de main-d'œuvre</b>	<b>2 677</b>	<b>2 693</b>	<b>2 171</b>	<b>830</b>	<b>1 467</b>	<b>1 305</b>	<b>1 585</b>	<b>2 096</b>	<b>2 735</b>	<b>17 559</b>
Employeurs requérants	1 100	1 220	933	415	642	617	729	976	1 224	7 856
Salariés recherchés	5 991	5 542	4 772	1 917	3 632	2 784	3 530	4 946	5 569	38 683
<b>Listes transmises par les titulaires de permis de référence</b>	<b>4 150</b>	<b>5 228</b>	<b>3 651</b>	<b>1 334</b>	<b>2 659</b>	<b>2 491</b>	<b>3 193</b>	<b>4 372</b>	<b>5 518</b>	<b>32 596</b>
Nombre de candidats recommandés	16 753	19 649	14 218	5 886	11 141	11 469	15 839	21 801	25 919	142 675
<b>Listes transmises par la CCQ</b>	<b>2 748</b>	<b>2 766</b>	<b>2 214</b>	<b>849</b>	<b>1 491</b>	<b>1 333</b>	<b>1 627</b>	<b>2 135</b>	<b>2 796</b>	<b>17 959</b>
Nombre de candidats recommandés	44 403	43 517	35 579	14 438	24 917	20 553	26 006	34 818	44 030	288 261
<b>Avis d'embauches transmis par les employeurs</b>	<b>13 373</b>	<b>13 368</b>	<b>10 935</b>	<b>6 404</b>	<b>14 518</b>	<b>10 036</b>	<b>11 242</b>	<b>14 987</b>	<b>25 000</b>	<b>119 863</b>
Selon la source de main-d'oeuvre:										
Référence des titulaires de permis	319	559	602	221	447	402	346	324	534	3 754
Références de la CCQ	676	768	640	290	374	363	374	685	734	4 904
Réseau personnel de l'employeur	4 032	3 879	3 055	1 733	2 688	2 330	2 452	3 363	5 596	29 128
Salarié connu de l'employeur	6 305	6 841	5 517	3 654	10 314	6 323	7 320	9 376	16 132	71 782
Autres	2 041	1 321	1 121	506	695	618	750	1 239	2 004	10 295
<b>Avis de fin d'emploi transmis par les employeurs</b>	<b>9 704</b>	<b>12 630</b>	<b>15 367</b>	<b>22 162</b>	<b>11 498</b>	<b>7 476</b>	<b>7 850</b>	<b>7 433</b>	<b>12 019</b>	<b>106 139</b>

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 17 juin 2014

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

**Information complémentaire à la fiche RP76**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RPX76

Nombre de poursuites intentées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de l'article 19 de la Loi R-20 au cours des 5 dernières années.

Types d'infraction	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Non-détention de certificat de compétence	5 003	5 062	4 600	6 263
Qualification / Juridiction	1 551	1 613	1 545	2 718
Non-enregistrement à la CCQ (Employeurs)	451	502	490	583
Remises mensuelles non conformes	1 603	1 714	1 575	1 706
Refus (accès et renseignements), entraves	245	263	226	234
Autres	200	221	327	647
<b>Total</b>	<b>9 053</b>	<b>9 375</b>	<b>8 763</b>	<b>12 151</b>

Employeurs	5 223	5 411	5 261	7 560
Salariés	3 830	3 964	3 502	4 591
<b>TOTAL</b>	<b>9 053</b>	<b>9 375</b>	<b>8 763</b>	<b>12 151</b>
Employeurs différents	3 011	3 110	2 965	3 744
Salariés différents	3 542	3 664	3 238	4 251
<b>TOTAL</b>	<b>6 553</b>	<b>6 774</b>	<b>6 203</b>	<b>7 995</b>

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **Information complémentaire à la fiche RP77**

#### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

**# de fiche : RPX77**

**Nombre de poursuites menées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs relativement aux articles de la Loi R-20 concernant des actes d'intimidation ou de violence sur les chantiers, par année depuis l'année 2009-2010.**

#### **MANDAT DE L'UNITÉ – ENQUÊTES SPÉCIALES**

**Depuis 2013, le mandat de l'Unité – Enquêtes spéciales s'est précisé, ses activités sont d'avantage documentées et sont incluses.**

- Traitement de l'information et des enquêtes dénonçant certaines infractions à la Loi R-20
  - Exercice de la fonction syndicale
  - Grèves, lock-out, arrêts et ralentissements de travail
  - Intimidation ou menaces de perturbation
  - Maraudage illégal
  - Atteinte à la liberté syndicale
  - Le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction
  - Fraude, falsification ou usage de faux documents
- Utilisation des pouvoirs d'un commissaire en vertu de la *Loi sur les Commissaires d'enquêtes*
- Enquêtes internes
- Enquêtes relatives à la sécurité des employés de la CCQ
- Gestion du renseignement
  
- L'Unité - Enquêtes spéciales mène les enquêtes et rédige les rapports d'infraction général qui sont transmis au *Directeur des poursuites criminelles et pénales* (DPCP) qui entreprend les recours pénaux. La CCQ assure le suivi auprès des plaignants.

#### **PLAINTES POUR INTIMIDATION ET DISCRIMINATION**

- Les comportements d'intimidation et de discrimination en lien avec l'allégeance syndicale sont interdits par des dispositions pénales de la Loi R-20. Par contre, dû à des craintes de représailles des plaignants, il est difficile de recruter des témoins contraignables devant les tribunaux. Des activités de réflexion sont en cours pour diversifier nos façons de faire en matière d'intimidation et de discrimination.
- Le nombre élevé de plaintes déposées pour les ralentissements de chantiers illégaux à l'automne 2011 nous porte à penser que les travailleurs et les entrepreneurs de l'industrie de la construction sont de moins en moins nombreux à tolérer ces comportements et plus enclins à les dénoncer auprès des autorités de la CCQ.
- Nous croyons que les nombreux recours entrepris antérieurement suite aux arrêts de travail ont eu un effet positif. Lors de la période des négociations des conventions collectives 2013, la partie syndicale a utilisé la voie d'une grève légale et seulement trois plaintes formelles furent transmises à l'Unité - Enquêtes spéciales.

#### **FAITS SAILLANTS :**

- Depuis décembre 2005, 755 plaintes ont été transmises à la CCQ en vertu de l'article 121 de la Loi R-20 « *La Commission doit faire enquête chaque fois qu'une plainte écrite lui signale qu'une infraction a été commise à la présente Loi* »

- À ce jour, plus de 100 plaidoyers de culpabilité ont été rendus par les tribunaux. Des amendes variant de 7000 \$ à 8000 \$ sont prévues dans le cas des contrevenants exerçant des fonctions syndicales. Plusieurs procès sont à venir d'ici la fin de l'année 2014.
- « Projet Virage » :  
Dans le cadre de la *Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction*, le gouvernement du Québec a confié à la CCQ la responsabilité de mettre en œuvre un nouveau service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Ce service impose de nouveaux droits et obligations aux travailleurs, employeurs et titulaires de permis de référence ainsi que de nouveaux recours et infractions pénales.

Dans ce contexte, l'Unité des enquêtes spéciales a le mandat d'assurer la conformité des lois et règlements concernant la référence de main-d'œuvre dont l'application du *Règlement sur la référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction* et du *Carnet Référence Construction (CRC)* pour lesquelles une enquête est requise (référer, offrir ou fournir un service de référence de main-d'œuvre sans participer au CRC, obligation de déclaration des besoins de main-d'œuvre par l'employeur, interdiction d'embauche sans déclaration de main-d'œuvre, obligation d'obtenir un numéro d'embauche avant d'embaucher, obligation de déclarer tous ses mouvements de main-d'œuvre, etc.).

Depuis la mise en place du *Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction* le 9 septembre dernier, l'Unité des enquêtes spéciales a traité 15 plaintes et 73 signalements en provenance de plaignants ou à l'initiative de la CCQ en lien avec le service de référence de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction. Nous avons, entre autres, utilisé nos pouvoirs de commissaire enquêteur prévus à l'article 7 de la Loi R-20 afin d'assigner à comparaître certains titulaires de permis et employeurs.

- La CCQ a embauché un consultant afin d'effectuer la mise en place d'une base de données informatique *i2* dans le but de compiler efficacement tous les renseignements reliés aux enquêtes.
  - Vérification et analyse de données permettant de mieux cibler les stratagèmes et les contrevenants en fonction de l'information obtenue par la contribution des diverses unités de la CCQ.
  - Soutien dans la coordination des opérations liées à des dossiers complexes.
  - Réponse aux demandes d'information et de collaboration provenant des corps policiers.
- Différentes techniques d'enquête sont dorénavant employées, soit l'utilisation des pouvoirs et immunités de commissaire ainsi que l'émission de mandats de perquisition.
- « Projet Respect » :  
Pour les perturbations qu'il y a présentement sur la Côte-Nord, une vigie est assurée afin d'échanger et de coordonner l'information sur la possibilité d'arrêts de travail et de contravention à certains articles de la Loi R-20. Une coordination est aussi assurée auprès d'Hydro-Québec et de la Sûreté du Québec.
- En 2013, suite aux enquêtes effectuées par l'Unité – Enquêtes spéciales, 93 poursuites ont été recommandées au *DPCP*.

## **ÉTAPES À VENIR**

- Négociations 2013-2014 :  
Suite au décret imposé par le gouvernement (Loi 54) prévoyant l'échéance des conventions collectives le 30 juin 2014 pour les secteurs institutionnel-commercial et industriel, une grève ou un lock-out pourrait avoir lieu dès le 22 juillet 2014 ou le 21 août 2014 (si prolongation de la médiation de 30 jours). L'Unité – Enquêtes spéciales effectue une vigie sur l'état d'avancement des négociations afin d'agir en matière de prévention et d'enquête sur ces différents dossiers.
- De nombreuses présences à la Cour sont requises en lien avec les poursuites découlant des arrêts de travail survenus en 2010 et en octobre 2011.

Poursuites recommandées par la CCQ au DPCP  
Par année de réception du dossier

<b>Infractions relatives à l'intimidation, la discrimination, les ralentissements de travail et les autres infractions</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Nombre de plaintes écrites (art. 121 de la Loi R-20)	119	420	42
Nombre de recours pénaux recommandés par la CCQ au DPCP (Pour les plaintes écrites seulement art. 121 de la Loi R-20)	197	291*	17

\* Mise à jour du nombre de recours pénaux

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec  
**COLLABORATION :**  
**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### Information complémentaire à la fiche RP78

#### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

# de fiche : RPX78

**Liste des mesures en place concernant l'accès et le maintien des femmes dans l'industrie de la construction, en indiquant le nombre moyen d'heures travaillées par les femmes par rapport aux hommes dans les métiers concernés, et le revenu moyen annuel pour chacun des deux sexes, et ce, depuis l'année 2009-2010.**

Depuis l'entrée en vigueur, en 1997, du premier *Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction* (PAEF), la CCQ a posé des gestes pour attirer et intégrer des femmes aux chantiers de construction. La mise en œuvre du premier PAEF, comprenant 18 mesures, s'est matérialisée globalement à travers des modifications règlementaires, des activités de communication, de promotion, de sensibilisation ainsi que des activités entourant la formation. Des mesures visant l'augmentation de l'intérêt des femmes ainsi que l'augmentation du nombre de femmes formées dans l'industrie de la construction ont permis une certaine ouverture en formation initiale et la création d'un bassin de main-d'œuvre féminine compétente. Toutefois, il est constaté que malgré la compétence acquise par les candidates, leur accès et intégration en chantiers ainsi que leur maintien et avancement en emploi demeurent problématiques. La réticence, les préjugés, les stéréotypes, le harcèlement, l'intimidation et la discrimination systémique ainsi que l'absence de réseau constituent des facteurs contrant l'intégration et le maintien des femmes dans l'industrie. De plus, les caractéristiques de l'industrie de la construction (ex. 25 000 employeurs, mobilité de la main-d'œuvre, régime particulier des relations de travail et d'adhésion syndicale, saisonnalité des emplois, diversité et pluralité syndicale) représentent un enjeu réel dans l'atteinte des cibles. D'ailleurs, l'objectif initial voulant porter à 2% la part de la main-d'œuvre féminine n'a pas été atteint et le nombre de 2 000 femmes pour les années 2000, n'a été réalisé qu'en 2011.

Soulignons les actions ayant porté leurs fruits :

- Création de divers outils et publications visant à développer l'intérêt des femmes pour l'industrie de la construction, notamment des trousseaux pédagogiques, d'information et d'orientation;
- Réalisation d'un plan stratégique de communication. Entre autres, la CCQ a fait paraître, à plusieurs reprises, au « *Bulletin destiné aux employeurs de l'industrie de la construction* » la liste de ces mesures ainsi que la démarche à suivre pour ceux désirant embaucher une femme. Les employeurs ont été invités à s'adresser au service de référence de la CCQ qui voit à leur référer cette main-d'œuvre, selon leurs besoins;
- Appui à des projets pilotes d'organismes communautaires et de recherche favorisant l'intégration et le maintien des femmes en emploi dans l'industrie de la construction;
- À la demande de la CCQ, certains centres offrant des programmes de formation de l'industrie de la construction ont poursuivi leur initiative de réserver des places aux femmes et de dédier une ressource favorisant le recrutement d'étudiantes et l'accompagnement à l'emploi. La CCQ accorde annuellement des sommes d'argent destinées à supporter les centres de formation dans l'implantation de tels services;
- Valorisation de la présence des femmes dans l'industrie de la construction lors de divers événements (*Concours Chapeau les filles!*, démonstration de métiers par des étudiantes lors de salon, *Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique*, événement d'expérimentation de métiers tels *Bâtisseur d'un jour*, etc.);
- Publication d'un portrait statistique annuel des femmes dans la construction permettant l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

Parmi les conditions réglementaires particulières en vigueur visant à favoriser l'accès des femmes, leur maintien et l'augmentation du nombre sur le marché du travail, les suivantes:

- **Délivrance d'un certificat de compétence apprenti** : Une femme diplômée peut obtenir un certificat de compétence-apprenti (CCA) sur confirmation d'embauche. Elle a 2 ans pour réaliser 150 heures et peut le faire avec plus d'un employeur
- **Carnet référence construction (CRC)**: La CCQ liste en priorité toutes les femmes disponibles et qui ont un certificat de compétence valide lorsqu'elle réfère de la main-d'œuvre à un employeur.

- Le renouvellement d'un certificat de compétence occupation d'une femme démontrant selon les registres de la CCQ qu'elle a travaillé au moins 5 000 heures depuis 1971 et qu'elle a travaillé au moins une heure au cours d'une période consécutive de cinq années depuis 1989;
- **Délivrance d'un certificat de compétence occupation** : Une femme diplômée dans l'une des six occupations spécialisées qui n'est pas sélectionnée lors du tirage au sort annuel est automatiquement admise au Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction (CCGIC)

### Gestes récents

#### Recommandation du groupe de travail sur l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction

- Que la ministre du Travail demande à chacune des associations syndicales représentatives et des associations d'entrepreneurs de lui présenter un plan d'action à court et moyen terme afin d'intégrer, maintenir et d'augmenter la présence des femmes dans l'industrie de la construction.

### Actions récentes de la CCQ

- Publication du bilan 1997-2012 des mesures du premier *Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction* (PAEF), en octobre 2012, incluant un portrait statistique des femmes dans l'industrie de la construction et le rapport d'une enquête sur les perspectives des employeurs relativement aux femmes et aux minorités visibles dans l'industrie ;
- Lancement d'un plan de relance du PAEF, incluant une consultation élargie des partenaires de l'industrie de la construction et des acteurs concernés ;
- Création d'une unité *diversité de la main-d'œuvre et développement* à la CCQ et libération d'une ressource affectée au dossier des femmes dans l'industrie de la construction;
- Appui à la Coalition québécoise pour les femmes dans la construction rassemblant des groupes communautaires, des associations syndicales et des travailleuses;
- Appui au projet pilote du *Centre d'intégration au marché de l'emploi* (CIME) en Estrie pour la création et la promotion d'un outil d'accompagnement favorisant l'intégration et le maintien d'un plus grand nombre de femmes dans l'industrie de la construction. Ce projet collaboratif a été réalisé avec les bureaux estriens des associations paritaires, patronales, syndicales ainsi que les enseignants estriens de la formation professionnelle menant à un métier de la construction;
- Représentation de la CCQ dans les salons-emploi à travers la province dont ceux visant la main-d'œuvre féminine;
- Présentations du portrait des femmes dans l'industrie de la construction et des actions de la CCQ favorisant l'intégration, le maintien et l'augmentation des femmes dans l'industrie dans les congrès des partenaires, notamment ceux de la CSN-Construction et de l'ACQ.
- Consultation auprès des réseaux gouvernementaux, du milieu des femmes et des partenaires du marché du travail du secteur de la construction et publication du rapport de consultation.

### Actions en cours et à venir

- Rédaction et adoption du nouveau PAEF par le conseil d'administration de la CCQ;
- Lancement et mise en œuvre du nouveau PAEF en 2014.

### Portrait statistique

**En 2013, un total de 2 223 femmes sont actives dans l'industrie de la construction. La part des femmes représente 1,38 %.**

Au cours des années, les femmes ont progressé en ce qui a trait aux entrées de main-d'œuvre<sup>1</sup>. Alors qu'elles représentaient seulement 1 % des entrées en 1997, cette part a plus que quadruplé pour atteindre 4 % en 2013. Au cours de cette période, un nombre substantiel de 5 219 femmes ont débuté une carrière dans l'industrie de la construction, dont 365 en 2013.

Les femmes intègrent l'industrie le plus souvent à titre d'apprenties (73 % des entrées). Peu de femmes entrent à titre de compagnon : seulement 3 % des femmes entrent par cette voie alors que la proportion est de 10 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre. La proportion d'entrées à titre d'occupation est similaire aux hommes.

Les nouvelles apprenties de cette période sont diplômées dans une proportion de 42 %, ce qui est égal à l'ensemble de la main-d'œuvre, qui est diplômée à 42 %.

Le profil des femmes actives en 2013 est notablement différent de celui des hommes. Étant donné leur intégration récente, les femmes cumulent en moyenne six années d'activité comparativement à douze années

<sup>1</sup> Personne ayant travaillé au moins une heure dans l'année et qui ne l'avait jamais fait auparavant, ce qui exclut les retours.

pour les hommes. Relativement au statut, elles sont apprenties dans une très large proportion, soit 56 %, comparativement à 31 % pour les hommes. Seulement 23 % des femmes sont compagnons alors que la proportion est de 53 % pour les hommes. Finalement, le statut d'occupation est détenu par 16 % des femmes, comparativement à 16 % pour les hommes.

Chez les apprenties, la présence des femmes est proportionnellement plus élevée, soit supérieure à 3%, dans les métiers de peintre, calorifugeur, plâtrier, chaudronnier, carreleur, grutier et poseur de revêtements souples. De même, les occupations de magasinier/ commis et de préposé à l'arpentage sont détenues relativement plus souvent par des femmes. À l'inverse, la part des femmes apprenties est relativement faible, soit inférieur à 1%, dans les métiers de briqueteur-maçon, frigoriste, mécanicien de chantier, mécanicien en protection-incendie, monteur-mécanicien vitrier et tuyauteur. Il n'y a pas de femme dans le métier de mécanicien de machines lourdes.

**Nombre de femmes actives selon le métier et l'occupation  
et part de la main-d'œuvre totale en 2013**

Métier/occupation	Femmes			Part des femmes		
	Apprenti	Compagnon	Total	Apprenti	Compagnon	Total
Briqueteur-maçon	16	7	23	0,7 %	0,2 %	0,4 %
Calorifugeur	26	24	50	6,6 %	3,6 %	4,7 %
Carreleur	59	20	79	4,6 %	1,8 %	3,3 %
Charpentier-menuisier	248	50	298	1,3 %	0,2 %	0,7 %
Chaudronnier	7	7	14	5,7 %	0,9 %	1,5 %
Cimentier-applicateur	23	4	27	1,7 %	0,3 %	0,9 %
Couvreur	22	2	24	1,0 %	0,1 %	0,5 %
Électricien	114	75	189	1,9 %	0,7 %	1,1 %
Ferblantier	38	15	53	2,2 %	0,5 %	1,1 %
Ferrailleur	4	7	11	1,2 %	0,5 %	0,6 %
Frigoriste	8	3	11	0,7 %	0,1 %	0,3 %
Grutier	7	5	12	3,6 %	0,3 %	0,7 %
Mécanicien d'ascenseur	4	6	10	1,1 %	0,9 %	1,0 %
Mécanicien de chantier	1	1	2	0,5 %	0,1 %	0,2 %
Mécanicien de machines lourdes			0	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Mécanicien en protection-incendie	3	1	4	0,7 %	0,1 %	0,3 %
Monteur-assembleur	13	9	22	1,3 %	0,4 %	0,6 %
Monteur-mécanicien vitrier	6	1	7	0,5 %	0,1 %	0,3 %
Opérateur de pelles	13	17	30	1,1 %	0,3 %	0,4 %
Opérateur d'équipement lourd	23	23	46	2,3 %	0,4 %	0,7 %
Peintre	452	148	600	17,4 %	4,8 %	10,6 %
Plâtrier	95	36	131	6,1 %	2,1 %	4,0 %
Poseur de revêtements souples	14	9	23	4,0 %	1,1 %	1,9 %
Poseur de systèmes intérieurs	20	12	32	1,7 %	0,7 %	1,1 %
Tuyauteur	26	23	49	0,8 %	0,4 %	0,5 %
<b>Total des métiers</b>	<b>1 242</b>	<b>505</b>	<b>1 747</b>	<b>2,5 %</b>	<b>0,6 %</b>	<b>1,3 %</b>
Boutefeuf/foreur			7			1,0 %
Conducteur de camions			23			2,7 %
Magasinier/Commis			6			30,0 %
Main-d'œuvre de lignes			14			0,6 %
Manceuvre			309			1,6 %
Préposé à l'arpentage			92			7,6 %
Scaphandrier (Plongeur)			5			3,5 %
Soudeur			12			1,3 %
Autres occupations			8			1,0 %
<b>Total des occupations</b>			<b>476</b>			<b>1,8 %</b>
<b>Total</b>			<b>2 223</b>			<b>1,4 %</b>

Source : CCQ

Les moyennes globales d'heures travaillées et de salaire ne peuvent pas être utilisées pour comparer la situation des femmes à celle des hommes. Même si dans l'industrie de la construction, le taux de salaire horaire est le même, qu'on soit une femme ou un homme, la rémunération totale dépend du nombre d'heures travaillées, et ce dernier varie beaucoup selon le métier, le statut et le secteur. Les moyennes, dans le cas des femmes, reflètent le fait que les deux tiers sont encore au stade de l'apprentissage et, qui plus est, à la première période d'apprentissage pour la majorité. D'où un taux de salaire plus bas et une durée de travail plus courte. De plus, la majorité des femmes se retrouvent dans les métiers ayant les taux de salaire horaire les plus bas et les moyennes d'heures les plus faibles.

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

Information complémentaire à la fiche RP79

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

# de fiche : RPX79

Nombre de certificats de compétence décernés, ventilation par région et par métier, depuis 5 ans.

#### RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-APPRENTI SELON LE MÉTIER

MÉTIER	2011		2012		2013	
	DIPLÔMÉ	NON DIPLÔMÉ	DIPLÔMÉ	NON DIPLÔMÉ	DIPLÔMÉ	NON DIPLÔMÉ
	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
Briqueteur-maçon	519	31	453	87	441	21
Calorifugeur	19	44	17	72	37	28
Carreleur	110	199	118	206	108	199
Charpentier-menuisier	2 129	1 285	1 924	1 092	2 073	142
Chaudronnier	29	1	9	0	1	0
Cimentier applicateur	71	195	66	209	80	202
Couvreur	151	493	140	396	171	437
Électricien	1 268	8	1 197	0	1 129	1
Ferblantier	107	148	112	260	102	104
Ferrailleur	28	198	164	66	37	0
Grutier	26	0	54	0	29	0
Méc. d'ascenseur	38	8	30	53	32	39
Méc. de chantier	48	5	58	25	43	6
Méc. de machinerie lourde	30	5	29	1	22	1
Monteur d'acier de structure	42	112	48	124	35	0
Monteur assembleur	0	0	0	0	80	14
Monteur-méc. (vitrier)	83	120	75	126	104	166
Opérateur d'équip. lourd	99	170	75	118	80	85
Opérateur de pelles méc.	78	112	63	96	53	62
Peintre	131	310	99	295	122	290
Plâtrier	107	169	130	187	138	151
Poseur de syst. intérieurs	159	27	254	141	214	29
Poseur de revêt. souples	23	23	24	27	43	22
Serrurier en bâtiment	8	85	5	105	11	16
Tuyauteur	591	6	696	7	555	3
Méc. en protection incendie	48	5	40	8	51	10
Frigoriste	222	11	213	17	254	23
<b>TOTAL</b>	<b>6 164</b>	<b>3 770</b>	<b>6 093</b>	<b>3 718</b>	<b>6 045</b>	<b>2 051</b>

**RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES  
CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-APPRENTI  
SELON LA RÉGION DE PLACEMENT**

RÉGIONS DE PLACEMENT	2011		2012		2013	
	DIPLÔMÉ	NON DIPLÔMÉ	DIPLÔMÉ	NON DIPLÔMÉ	DIPLÔMÉ	NON DIPLÔMÉ
	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
Îles-de-la-Madeleine	20	17	7	4	6	6
Bas-St-Laurent / Gaspésie	243	49	199	42	187	38
Saguenay / Lac-St-Jean	321	216	304	101	262	50
Québec	1 210	319	1 199	334	1 176	191
Mauricie / Bois-Francs	372	231	380	232	358	158
Cantons-de-l'Est	189	103	202	94	197	131
Montréal	3 323	2 216	3 369	2 433	3 502	1 156
Outaouais	221	435	164	333	184	264
Nord-Ouest	107	91	125	106	88	36
Côte-Nord	148	91	140	39	82	17
Baie-James	7	0	4	0	3	4
Extérieur	3	2	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 164</b>	<b>3 770</b>	<b>6 093</b>	<b>3 718</b>	<b>6 045</b>	<b>2 051</b>

**RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES  
CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-OCCUPATION  
SELON LA RÉGION DE PLACEMENT**

RÉGIONS DE PLACEMENT	2011		2012		2013	
	DIPLÔMÉ	NON DIPLÔMÉ	DIPLÔMÉ	NON DIPLÔMÉ	DIPLÔMÉ	NON DIPLÔMÉ
	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
Îles-de-la-Madeleine	3	0	1	0	0	0
Bas-St-Laurent / Gaspésie	28	7	40	3	31	12
Saguenay / Lac-St-Jean	62	16	77	31	45	93
Québec	71	825	74	645	79	108
Mauricie / Bois-Francs	25	11	23	7	20	8
Cantons-de-l'Est	19	95	18	20	27	12
Montréal	265	2 648	250	2 158	287	538
Outaouais	16	430	12	287	26	214
Nord-Ouest	11	64	14	77	12	15
Côte-Nord	60	6	32	7	24	8
Baie-James	0	32	1	43	1	37
Extérieur	0	1	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>560</b>	<b>4 135</b>	<b>542</b>	<b>3 278</b>	<b>552</b>	<b>1 045</b>

**NOMBRE DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-COMPAGNON ÉMIS EN 2013**

RAISON DE LA DÉLIVRANCE / ANNÉE	LE SALARIÉ A DÉJÀ ÉTÉ TITULAIRE COMPAGNON	LE SALARIÉ N'A JAMAIS ÉTÉ TITULAIRE COMPAGNON
<b>2011</b>	88 080	14 330
<b>2012</b>	87 486	12 329
<b>2013</b>	95 407	13 717

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **Information complémentaire à la fiche RP81**

#### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RPX81

**Prévisions de surplus ou de manque de main-d'œuvre par métier ou par occupation pour les cinq prochaines années.**

Les besoins pour de nouveaux travailleurs dans l'industrie de la construction ne se démentent pas : l'activité aura enregistré une croissance de 6 % en 2012, pour s'établir à 165 millions d'heures travaillées et plus de 165 000 travailleurs auront foulé les chantiers de construction dans la province.

Les incertitudes économiques actuelles, et celles entourant les projets miniers et les dépenses d'investissements publics rendent l'exercice de prévision particulièrement périlleux en ce moment. L'inquiétude qui gagne le secteur minier, dont les projets expliquent l'essentiel de la reprise de la construction industrielle en 2011 et 2012, a déjà entraîné la mise sur la touche de projets majeurs, dans le fer surtout, les promoteurs préférant attendre des signaux économiques plus positifs avant de concrétiser ou de poursuivre leurs projets. Si la plupart restent plutôt optimistes sur le potentiel du marché des métaux à moyen terme, à court terme les nouveaux projets attendent le signal de départ.

Le gouvernement du Québec a par ailleurs annoncé dans le dernier budget de novembre qu'il reconsidérerait ses dépenses d'investissements pour les prochaines années, ce qui pourrait signifier pour 2013-14 une baisse de 2 milliards \$ des dépenses publiques en investissements. Comme en plus l'octroi de contrats municipaux est actuellement au ralenti, à la suite des controverses sur la malversation, on ne peut que redouter les séquelles sur le nombre de chantiers publics qui seront en cours au début 2013. Après seize années de croissance quasi continue, alors que l'activité est passée de 65 millions d'heures en 1996 à 165 millions en 2012, on ne peut exclure que 2013 marquera un premier repli significatif. Mais qu'elle soit en repli ou non, l'activité restera tout de même à un niveau exceptionnel.

Le Plan québécois des infrastructures laissait déjà entrevoir un ralentissement du secteur génie civil et voirie dès 2013. Le ralentissement des travaux d'infrastructures, ainsi que le parachèvement du chantier du pipeline d'Ultramar et de certains parcs éoliens, pourraient entraîner un premier repli du secteur génie civil et voirie en seize ans, en dépit de la croissance anticipée des travaux sur les lignes électriques. Dans le secteur résidentiel, bien que sa vigueur n'ait cessé de surprendre ces dernières années, force est d'anticiper, comme tous les analystes, un rajustement à la baisse de l'activité. Le resserrement des modalités de prêts hypothécaires par le gouvernement fédéral justifie à lui seul un refroidissement du marché.

La lancée du secteur industriel pourrait quant à elle connaître une pause en 2013. Les projets dont le démarrage était encore vraisemblable il y a peu de temps, sont maintenant en suspens. Celui de Cliffs Iron Mining au Lac Bloom a été récemment suspendu et il est hasardeux de compter dès 2013 sur les projets cousins de Tata Steel (400 millions \$) ou de New Millennium (4,9 milliards \$), dans le fer. Les projets de l'industrie de l'aluminium sont également incertains à court terme. Toutefois, les développements dans l'or, le diamant ou d'autres métaux ne sont guère menacés. Une baisse du volume de travail est donc envisageable en 2013, avant que l'industrie minière ne retombe sur les pattes, et relance ses projets.

Le secteur institutionnel et commercial a le vent dans les voiles depuis l'an dernier, mais sa course pourrait également être stoppée en 2013. Quoi qu'il advienne du Plan d'infrastructures, les grands projets d'hôpitaux universitaires de Montréal connaîtront leur apogée en 2013. Par

contre, le démarrage d'autres projets pourrait tarder, de sorte que le support du bâtiment institutionnel pourrait vaciller, même si la croissance de la valeur des permis de bâtir cette année apportera encore de l'eau au moulin pour l'an prochain. Le bâtiment commercial ne bénéficie pas de cet élan des permis de bâtir. Plusieurs projets d'édifices de bureau se terminent actuellement et peu sont confirmés pour l'an prochain. L'expansion des centres commerciaux du type « style de vie » semble aussi avoir plafonné.

Malgré tout, de bonnes perspectives d'emploi se présenteront encore au cours des prochaines années. L'industrie connaîtra des besoins de remplacement croissants, en raison du vieillissement des travailleurs et de leur roulement élevé. Ainsi, l'industrie aura besoin d'environ 14 000 nouveaux travailleurs par année, d'ici 2014. Les besoins en main-d'œuvre de plusieurs métiers et occupations seront élevés. C'est le cas pour les monteurs de lignes et les scaphandriers. De même, la disponibilité en général restreinte des travailleurs explique les besoins plus accentués pour les cimentiers-applicateurs, les couvreurs, les installateurs de système de sécurité, les ferblantiers, les ferrailleurs, les frigoristes, les grutiers, les mécaniciens de protection-incendie, les monteurs-mécaniciens (vitriers), les serruriers de bâtiment et les tuyauteurs.

En conclusion, la Commission de la construction du Québec compte relever le défi de répondre aux besoins de main-d'œuvre :

- les difficultés du secteur manufacturier génèrent une main-d'œuvre apte à s'intégrer rapidement aux chantiers de construction;
- la récession du début des années 1990 a freiné l'entrée d'apprentis pendant plusieurs années et l'âge moyen des travailleurs a par conséquent augmenté; lors de la reprise des travaux, en 1998, l'industrie a dû embaucher rapidement des milliers d'apprentis et s'est donc trouvée en pénurie de personnel qualifié; or, ces apprentis deviennent maintenant compagnons, de sorte que la pénurie de personnel qualifié s'amenuise maintenant;
- les moyennes d'heures travaillées par travailleur demeurent faibles, notamment en raison de la saisonnalité des travaux, de sorte qu'il y a place à l'amélioration;
- l'industrie de la construction procède à une réévaluation régulière de ses besoins de finissants des écoles professionnelles et prend, le cas échéant, avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les mesures appropriées pour augmenter les capacités de formation;
- la formation dans les métiers de la construction connaît une popularité sans précédent, de sorte que le recrutement ne pose en général pas de réels problèmes (l'âge moyen de la main-d'œuvre est en baisse, grâce au recrutement massif des dernières années);
- grâce aux fonds de formation, l'industrie de la construction possède un impressionnant dispositif de perfectionnement de la main-d'œuvre, permettant des formations adaptées aux projets particuliers;
- l'industrie redouble d'efforts dans l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre chez certaines clientèles visées, comme les femmes, les Autochtones et les immigrants.

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### Information complémentaire à la fiche RP83

#### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

# de fiche : RPX83

Nombre d'exemptions à détenir un certificat de compétence émises au cours des 5 dernières années.

Afin de combler des besoins particuliers de l'industrie, la Commission de la construction du Québec « peut exceptionnellement exempter une personne de l'obligation de détenir un certificat de compétence-compagnon, un certificat de compétence-occupation ou un certificat de compétence-apprenti » (extrait de l'article 14 du Règlement sur la délivrance des certificats de compétence).

- L'émission d'une exemption vise à priori à répondre à un besoin précis d'un employeur pour une période limitée.

#### Quelques exemples des principales exemptions :

- **Personne indispensable** : Lorsque « l'employeur démontre que sans les services de cette personne il ne pourra convenablement faire exécuter un travail de construction particulier ». Par exemple, les tâches visées requièrent des connaissances et une expertise technique (celles-ci sont acquises dans le cadre d'un programme de formation obligatoire dispensé par le fabricant du produit et la garantie du produit peut être conditionnelle à ce que l'installation, la réparation ou l'entretien du produit soient effectués par un travailleur ayant reçu cette formation).
- **Pénurie dans une tâche particulière** : Lorsque « l'employeur démontre qu'aucun titulaire d'un certificat de compétence n'est disponible dans l'industrie de la construction pour exécuter les travaux justifiés par la demande ». Par exemple, si un employeur requiert un manoeuvre spécialisé « limité à l'application d'uréthane giclée » pour exécuter ses travaux et qu'après vérification des bassins de manoeuvre, aucun salarié déjà détenteur d'un certificat de compétence-occupation n'est disponible pour cette tâche spécifique, alors il y a pénurie dans une tâche particulière et une exemption peut être émise.
- **Pénurie dans un métier « candidats sans préalables scolaires (mesures administratives) »** : Selon la réglementation, l'employeur qui fait une demande en cas de pénurie pour une personne doit démontrer que celle-ci détient les préalables scolaires de secondaire 3 ou 4 selon le métier demandé. Lorsqu'il y a pénurie, certains salariés ne peuvent en faire la preuve immédiatement. Conséquemment, une mesure administrative a été mise en place. Celle-ci permet l'émission d'une exemption (ne visant que l'apprenti) de 3 mois/150 heures limitée à l'employeur et à la région visée par la pénurie.
- **Enfant d'employeur** : Lorsque « cette personne est l'enfant d'un employeur ou, si l'employeur est une société ou une personne morale, elle est l'enfant d'un associé de cette société ou d'un administrateur de cette personne morale, et cet employeur en fait la demande afin d'assurer la relève de l'entreprise. » Le lien avec l'employeur doit être filial.
- **Nouvel assujettissement** : Un métier ou une tâche de métier qui ne faisait pas partie de l'industrie est dorénavant assujetti à la Loi R.20 (exemple : en 1997, le métier de monteur-mécanicien vitrier a été assujetti à la Loi R.20).

- **Ententes interprovinciales** : Il existe présentement 3 ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction : Ontario, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve - Labrador (exemple : une exemption à détenir un certificat de compétence-occupation de 12 mois est émise à un salarié en provenance d'une de ces trois provinces).

**Cas de travailleurs sans préalables scolaires : une stratégie d'intégration à l'emploi**

Sur les 14 650 exemptions, les 3 447 exemptions « pénurie – sans préalables scolaires » sont des exemptions émises lors de pénuries de bassins.

Les salariés ne détenant pas leurs préalables scolaires, une exemption est émise afin de leur donner une période de temps (12 mois) pour obtenir ceux-ci.

Depuis 6 ans, cette mesure est un levier d'intégration à l'industrie de la construction de la main-d'œuvre moins scolarisée et qui présente parfois un passé de décrochage scolaire.

MOTIFS	NOMBRE D'EXEMPTIONS ÉMISES EN 2011	NOMBRE D'EXEMPTIONS ÉMISES EN 2012	NOMBRE D'EXEMPTIONS ÉMISES EN 2013
Pénurie (art. 14.6)	1 722	1 906	2 550
Personne indispensable (art. 14.4)	227	360	567
Enfant d'employeur (art. 14.5)	1 924	3 245	4 046
Pénurie - sans préalables scolaires	4 520	3 606	3 447
Stages d'été	76	17	91
Ententes interprovinciales (art. 4)	286	407	374
Salarié occasionnel (art. 14.7)	4	0	0
Autres* (art. 21)	1 724	3 224	3 575
<b>TOTAL</b>	<b>10 483</b>	<b>12 765</b>	<b>14 650</b>

\*Autres : 3 575 exemptions, dont 3 288 exemptions découlant du comité de révision; 110 exemption découlant de nouveaux assujettissements, dont les pompes à béton et 177 exemptions « autres ».

**SOURCE** : Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION** :

**VALIDATION**: Direction générale 17 juin 2014

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

**Information complémentaire à la fiche RP84**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RPX 84

**Nombre d'inspections effectuées par la CCQ, liste des chantiers enquêtés et résultats des enquêtes pour les trois dernières années.**

<b>Inspections de chantier</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Visites de chantier	36 908	37 605	35 420	35 575	32 726	34 679	36 664
Chantiers différents visités	17 446	18 573	17 744	17 978	16 714	6 521 <sup>1</sup>	17 354 <sup>2</sup>
Nombre d'infractions pour non-détention de certificat de compétence	8 647	8 801	8 659	8 632	7 033	8 173	5 824
Nombre d'infractions pour non-détention de licence de la RBQ	1 988	1 934	1 421	1 355	1 158	1 111	953
Nombre de situations d'heures potentiellement non déclarées	4 930	4 898	4 419	5 038	4 822	4 610	3 157
% des visites avec infraction pour non-détention de certificat de compétence, de licence ou heures potentiellement non déclarées	24,4 %	24,5 %	24,3 %	25,0 %	24,2 %	24,0 %	17,2 %
<sup>1</sup> Janvier à mai 2012							
<sup>2</sup> Donnée estimée							
*Compte tenu du conflit de travail à la Commission de la construction du Québec en 2012, la période couverte diffère selon les données.							
<b>Enquêtes de livres</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Nombre d'interventions terminées	3 062	2 919	2 616	2 448	2 339	1 752	1 882
% des interventions avec résultat (montant réclamé ou poursuite pénales)	70,7 %	71,9 %	71,8 %	73,0 %	72,5 %	68,7 %	60,6 %
Millions d'heures réclamées	1,652	1,581	1,251	1,321	1,437	1,535	1,33
Millions \$ réclamés	24 650	22 803	20 397	22 651	24 140	25 901	24,3
Taux de perception avant judiciarisation	45,7 %	54,1 %	53,1 %	50,6 %	51,9 %	50,8 %	42,7 %

Le 1<sup>er</sup> mars 2012, un article intitulé « Plus de chantiers, moins d'enquêtes » paraissait dans La Presse sous la plume de Fabrice de Pierrebourg. À la suite d'informations obtenues en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le journaliste met en opposition le nombre croissant de chantiers et la baisse du nombre de visites par année.

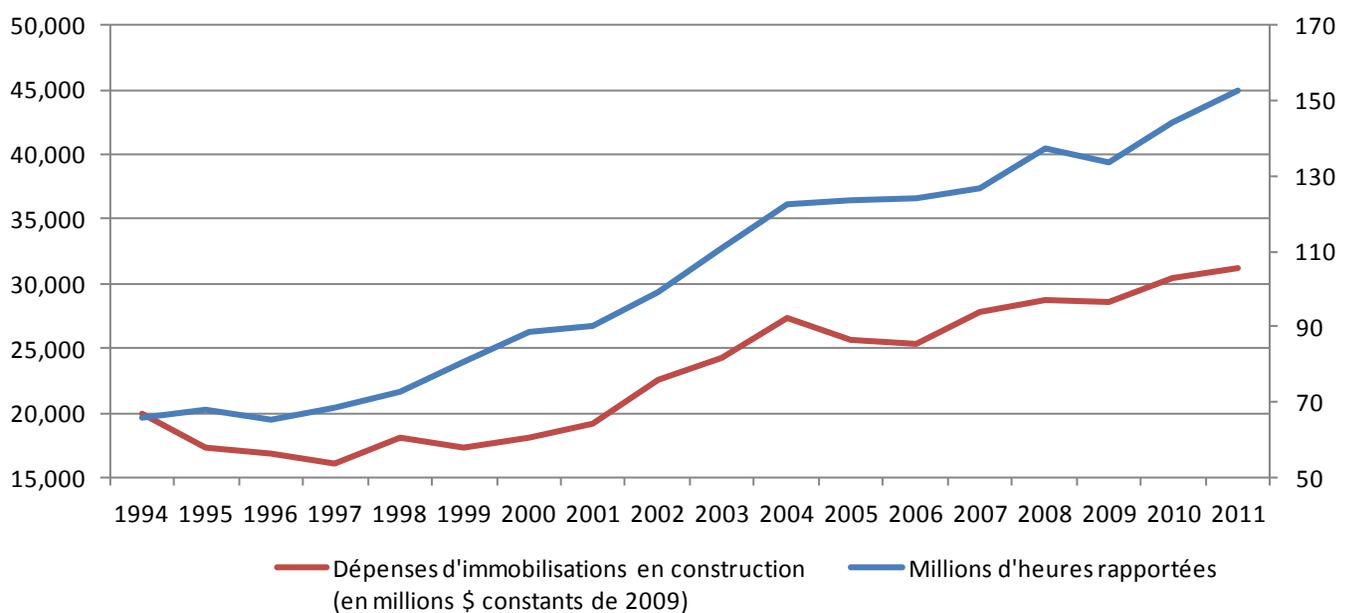
À NOTER : les chiffres qui sont dans l'article sont l'addition du nombre de visites d'inspections de chantiers ET du nombre d'enquêtes sur des actes d'intimidation et de discrimination, car telle était formulée la demande d'accès. De plus, au moment de la réponse donnée au journaliste, toutes les statistiques 2011 n'étaient pas encore comptabilisées. C'est pourquoi les chiffres contenus dans la fiche RP 84 diffèrent de ceux de l'article.

Le nombre de visites de chantier n'est pas un bon indicateur des efforts de la CCQ en matière de lutte au travail au noir. En effet, les actions de la CCQ cherchent non seulement à épingler les contrevenants, mais à encourager la déclarations volontaires, notamment par la visibilité de ses action (un peu comme des policiers qui sont visibles en bordure de la route afin de faire respecter les limites de vitesse). Comme le tableau plus bas le démontre, le nombre d'heures travaillées dans l'industrie a augmenté deux fois plus vite que les investissements de 1994 à 2011. Ceci signifie que les chantiers déclarent à la CCQ plus d'heures pour chaque dollar d'investissement.

De plus, les enquêtes de la CCQ doivent s'adapter aux stratagèmes de ceux qui cherchent contourner la loi et les conventions collectives en vigueur. Ces stratagèmes sont de plus en plus complexes, et les enquêtes également. Celles-ci sont plus ciblées, plus longues et plus approfondies, et les actions sont davantage centrées sur les chantiers et les métiers qui sont le plus à risque. Le nombre d'heures consacrées aux enquêtes a d'ailleurs augmenté de 17% de 2001 à 2010.

## L'ensemble des secteurs

**Entre 1994 et 2011, les heures déclarées augmentent de 131 % pendant que les investissements augmentent de 56 %**



**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### Information complémentaire à la fiche RP85

#### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

# de fiche : RPX85

Évolution du nombre d'inspecteurs à l'emploi de la CCQ, depuis 2009-2010, par année, et prévisions d'embauche pour 2014-2015.

Année	Nombre
2004	162
2005	162
2006	157
2007	157
2008	217
2009	217
2010	217
2011	229
2012	226
2013	233

A la fin 2009, alors que depuis près de 10 mois le secteur de la construction fait l'objet de dénonciations publiques à plusieurs égards, le gouvernement demande à la CCQ:

- d'intensifier ses actions de lutte au travail au noir.
- d'ajuster ses méthodes d'enquête.

Trois (3) nouveaux projets sont présentés :

- Création d'une escouade Tactique
- Création d'un service de plainte et renseignement
- Création d'un service intégrité construction (prévention)

Le gouvernement ouvre la porte à un soutien financier plus important. 36 nouvelles ressources s'ajoutent aux quelques 90 déjà financé par le gouvernement dont **12 inspecteurs et techniciens aux opérations**.

Ce financement est maintenu depuis. Voici comment il se déploie pour 2013-2014

Projet	Nombre de postes subventionnés	Coût total des postes subventionnés
Force d'inspection	88	6 295 000 \$
Escouade tactique	17	1 831 000 \$
Service de plaintes et de dénonciations	6	358 000 \$
Service intégrité construction	7	518 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	<b>9 002 000 \$</b>

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **Information complémentaire à la fiche RP86**

#### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RPX86

Évolution du nombre d'employés dédiés à la lutte au travail au noir à l'emploi de la CCQ depuis 2009-2010.

Effectifs des unités administratives faisant maintenant partie de la vice-présidence Opérations, créée en 2011

Année	Nombre
<b>2009</b>	405
<b>2010</b>	436
<b>2011</b>	415
<b>2012</b>	372
<b>2013</b>	380

Pour l'exercice 2013-2014, la Commission de la construction du Québec a obtenu une subvention de 5 M\$ du gouvernement, comparativement à 6,21 M\$ en 2012-2013, mais a dépensé 4,7 M\$.

CT 2013-2014

<u>Projets</u>	<u>Nombre de postes subventionnés</u>	<u>Coût total des postes subventionnés</u>
Équipe d'intervention	14	1 530 400 \$
Équipe tactique	35	3 097 243 \$
Frais de consultation		100 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>4 727 643 \$</b>

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015**

### **Information complémentaire à la fiche RP87**

#### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RPX87

**Tout document relativement à la subvention octroyée par le ministre du Travail afin de lutter contre le travail au noir.**

Pour l'exercice 2014-2015, la Commission de la construction du Québec a demandé 6,9 M\$ au gouvernement. Cette subvention permet de financer 52 ressources additionnelles dédiées à la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale, incluant la fausse facturation et le blanchiment d'argent.

Ces ressources sont réparties entre quatre projets : Équipe d'intervention (16), Équipe tactique (35), Campagne de sensibilisation (1) et Développement du Renseignement.

Toutes les équipes œuvrant au sein des divers projets sont opérationnelles.

	Projet 1 <b><u>Équipe d'intervention</u></b>	Projet 2 <b><u>Équipe tactique</u></b>	<b>TOTAL</b>
<b>Nombre de postes subventionnés</b>	<b>14</b>	<b>35</b>	<b>49</b>
<b>Coût (\$)</b>			
2012-2013 (réel)	0	1 570 957	1 570 957
<b>2013-2014 (prévu)</b>	<b>2 503 000</b>	<b>4 091 000</b>	<b>6 594 000</b>
<b>Subvention reçue (\$)</b>			
2012-2013	0	1 255 000	6 210 000
<b>2013-2014</b>	<b>1 680 000</b>	<b>3 320 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>Écart (subv.-coût) (\$)</b>			
2012-2013 (réel)	0	-315 957	-1 158 733 <sup>1</sup>
<b>2013-2014 (prévu)</b>	<b>-823 000</b>	<b>-771 000</b>	<b>-1 594 000</b>

Note 1 : L'année 2012-2013 comportait 5 projets et les coûts excédaient de 1 158 733\$ la subvention.

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014

## **ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014**

### **Information complémentaire à la fiche RP89**

#### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

# de fiche : RPX89

**Budget d'implantation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et ventilation détaillée des sommes utilisées, prévisions budgétaires pour 2014-2015.**

La CCQ est autonome financièrement du gouvernement et elle est dotée d'un budget d'exploitation constitué, entre autres, de salaires et de frais généraux établis en fonction de ses activités courantes et récurrentes. L'ajout de responsabilités à la CCQ tel que stipulé dans la *Loi 30* entraîne la réalisation d'activités décrites dans le présent rapport. Les coûts reliés à ces activités sont capitalisables selon les règles comptables généralement reconnues. C'est dans cet esprit que le gouvernement consent à accorder à la CCQ une aide financière pour réaliser l'implantation du système de référence. Le budget que nous déposons respecte ces règles et inclut uniquement les dépenses nécessitant des déboursés directement reliés à la réalisation du projet :

- les consultants dédiés au développement de la solution;
- le centre d'appels temporaire en impartition;
- les communications, vidéos, sondages;
- le développement et la diffusion du matériel de formation;
- le salaire d'employés temporaires embauchés pour remplacer les employés affectés au projet;
- les loyers à l'extérieur des locaux de la CCQ;
- les honoraires de consultation en gestion de projet.

Nous avons estimé à l'origine les coûts du projet à près de 5 M\$ incluant des imprévus de 15 % tels que détaillés dans le tableau ci-après.

Nous sommes donc en mesure à ce jour de conclure à une facture totale de l'implantation du Carnet Référence Construction (CRC) au montant de 3, 814, 161M\$.

De ce montant, une somme de 519,030\$ se doit d'être retranchée puisque cette dernière visait à parfaire les systèmes parallèles appuyant le fonctionnement du CRC.

Tel que convenu, une demande d'aide financière de l'ordre de 3,153 M\$ a été acheminé au printemps dernier au gouvernement.

**SOURCE :** Commission de la construction du Québec

**COLLABORATION :**

**VALIDATION:** Direction générale 17 juin 2014